

CHALAIS INFO

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 6, DÉCEMBRE 2022 LÉGISLATURE 2021–2024



DANS CE NUMÉRO

- 3 Edito
- 4 PV de l'assemblée primaire communale du 13 juin 2022
- 8 Prolongation zones réservées
- 10 Cautionnement TVSA
- 12 Convention Gougra
- 15 Budget 2023
- 22 Manifestations 2023
- 27 Vie locale

Dérupe 2022 - Dérupette avec Maximilien Drion



Assemblée primaire communale 2022

RENDEZ-VOUS LE 12 DÉCEMBRE

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée,
à la salle polyvalente de Chalais, le

lundi 12 décembre 2022 à 20 h 00

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 13 juin 2022
2. Convention 2022 en vue de l'échéance des Concessions Gougria en 2039
3. Budget 2023
 - ◀ Informations et présentation
 - ◀ Décisions fiscales
 - ◀ Approbation
4. Prolongation des zones réservées
5. Cautionnement en faveur de la Société de la Télécabine de Vercorin SA (VTSA)
6. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h.

Les citoyens de Vercorin qui se rendent à l'Assemblée primaire pourront prendre gratuitement le téléphérique dès 19 h. Des courses spéciales seront organisées une demi-heure après l'assemblée.

VERS UN TEMPS DE SOBRIÉTÉ...



Bonjour à toutes et à tous,

L'été torride que nous venons de traverser a mis à rude épreuve bon nombre de collectivités. L'eau, ce bien commun que ma génération n'a connu qu'en opulence s'est fait désirer.

Près de 40% de la population mondiale n'a pas accès à cette ressource vitale. Sous nos latitudes, nous consommons l'eau, insouciants de sa provenance et de son apparente abondance. La sécheresse de l'été passé a mis en évidence la fragilité de nos réseaux. Durant cette période délicate, notre commune a pu se contenter de recommandations. Les quelques limitations décrétées ont eu pour objectif un message principalement symbolique. Les besoins futurs tendant à augmenter, nous devons veiller à une utilisation coordonnée et raisonnable de cette précieuse ressource. La nouvelle station de pompage de Bozon nous procurera un potentiel appoint complémentaire qui nous permettra de limiter, si nécessaire, la pression sur la Rèche, notre principale source d'approvisionnement.

Avec l'hiver qui arrive, ce n'est plus l'or bleu, mais l'énergie qui pourrait manquer.

De tous temps, les crises ont jalonné l'évolution de l'être humain et du système qui l'entoure. Elles sont parfois source d'opportunités. Afin de participer à l'effort commun et dans un esprit d'exemplarité, nous profiterons de cette crise pour expérimen-

ter une couverture réduite de notre éclairage public. Nul doute que nous débattons ces prochaines années de la pérennité des mesures testées cet hiver.

Un autre secteur de notre collectivité est sous tension. Nos centres scolaires de Chalais et de Vercorin débordent. Il en est de même pour notre salle polyvalente de plaine utilisée au-delà de ses capacités.

Un projet global, tenant compte de la croissance démographique, du développement de nos différents quartiers, des capacités actuelles de nos bâtiments, de leur potentiel d'agrandissement et du renouvellement de notre téléphérique, devra être élaboré. Dans l'intervalle, une solution nous permettant de gagner le temps nécessaire à la réflexion vous sera proposée. Elle s'inscrit dans une logique pérenne de rationalisation des espaces, de synergies, d'amélioration et du maintien des services à la population.

L'administration communale va déménager dans les locaux du Home les Jasmins à l'emplacement de l'ancienne crèche. L'UAPE prendra ses quartiers au rez-de-chaussée du bâtiment scolaire qui accueillera également deux salles de classes supplémentaires. Avec cette solution, nous économisons l'installation provisoire de containers dans la cour d'école. Le bâtiment scolaire de Chalais, entièrement rendu aux écoliers, est préservé du trafic immédiat lié à la présence de notre administration. Les services communaux maintiennent une position centrale aux villages de Chalais et Réchy et se rapprochent de l'axe routier de Briey et Vercorin.

Sous réserve de votre accord, une part importante du prochain budget d'investissement sera consacrée à ce projet. Elle reste néanmoins largement inférieure aux dépenses qu'il faudrait consentir pour l'agrandissement des locaux existants.

Je vous invite à découvrir les autres projets prévus en 2023 en page 21 de ce Chalais Info que nous vous présenterons à la prochaine assemblée primaire.

Au plaisir de vous y retrouver et en vous souhaitant d'ores et déjà de très belles fêtes de fin d'année, je vous transmets mes meilleurs messages.

◀ Votre Présidente

Procès-verbal

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 13 JUIN 2022

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN, Présidente, souhaite la plus cordiale des bienvenues aux 70 personnes présentes et se réjouit que l'assemblée n'est plus soumise au port du masque pour de nouveau partager un verre de l'amitié à la fin.

En préambule, elle rappelle les dispositions légales pour la convocation des assemblées primaires, qui prévoient une publication, par affichage au pilier public, 20 jours avant la date prévue.

Cette information a été également relayée par le CHALAIS INFO N°5 distribué à tous les ménages de la commune.

Elle constate la présence, obligatoire, de M. Alain REICHENBACH, délégué de l'organe de contrôle officiel (Fiduciaire FIDAG SA).

Avant de débiter la partie officielle, elle soumet à l'assemblée sa proposition pour les scrutateurs de ce soir, soit MM. Marc Antoine PERRUCHOUD et Ludovic PERRUCHOUD.

Elle informe qu'une erreur s'est glissée à la page 7 du CHALAIS INFO N°5 dans la présentation de l'équipe des Travaux publics. Elle rectifie le prénom de M. Blaise VERAGUTH et présente toutes ses excuses. Aussi, elle félicite M. Mathias PERRUCHOUD qui remplacera Jean-Michel PERRUCHOUD et souhaite la bienvenue à M. Jonathan MOIX.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour détaillé et précise que M. Nicolas PERRUCHOUD interviendra pour la présentation de la Commission du Patrimoine et Mme Martine PERRUCHOUD HOFSTÄDTER pour la modification du Règlement de la Taxe de promotion touristique.

1. **Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 13 décembre 2021**
2. **Comptes de l'exercice 2021**
 - **Présentation**
 - **Rapport du réviseur qualifié**
 - **Approbation**
3. **Présentation de la Commission Patrimoine**
4. **Modification du Règlement de la Taxe de promotion touristique**
 - **Présentation**
 - **Approbation**
5. **Rapport des Chefs de Départements**
6. **Divers**

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

Le protocole a été diffusé intégralement par le bulletin d'information CHALAIS INFO N°5 de mai 2022.

Il est approuvé sans remarque et la Présidente remercie la Secrétaire communale pour sa rédaction.

2. COMPTES DE L'EXERCICE 2021

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN débute la présentation par les résultats globaux de l'exercice 2021.

	FONCTIONNEMENT (CHF)	INVESTISSEMENT (CHF)
Charges / Dépenses	17'292'758.-	4'498'131.-
Revenus / Recettes	19'775'202.-	1'675'556.-
Marge d'autofinancement	2'482'444.-	
Amort. comptables	2'014'575.-	
Excédent de revenus	467'869.-	
Investissements nets		2'822'575.-
Insuffisance de financement	340'131.-	

Au terme de cet exercice comptable, la fortune augmente pour atteindre CHF 6,74 millions et la dette nette augmente à CHF 6,63 millions.

La Présidente reprend les commentaires mentionnés dans le CHALAIS INFO N°5 et complète les informations sur les principaux écarts, par rapport au budget approuvé en assemblée du mois de décembre 2020, tant pour les charges que pour les revenus.

Elle dévoile ensuite sur un graphique l'évolution des recettes, des dépenses et de la marge d'autofinancement.

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN commente les résultats des comptes séparés des services publics. En détail, le compte « Eau potable » présente un bénéfice de CHF 73'146.-, celui des « Egouts », un déficit de CHF de 41'084.- et le compte « Hygiène » un gain de CHF 221'733.-.

La Présidente poursuit avec les principaux investissements, puis passe en revue et développe les différents investissements effectués durant cet exercice, notamment la finalisation de la 2ème étape du Chemin du Tour du Mont, la finalisation de la nouvelle CRECHE dans le bâtiment VITAE à Chalais, la participation de la commune aux routes cantonales, les travaux du dépôt du Pichiou et du Torrent des Taillis et l'achat de terrains. Le Conseil municipal a aussi saisi l'opportunité d'acquérir l'ancienne Poste de Vercorin auprès de Poste Immobilier SA. Cet investissement n'était pas prévu au budget 2021.

Dans un tableau de comparaison, elle montre l'évolution entre le budget et les comptes 2021 des chiffres-clefs principaux, tant des comptes de fonctionnement et d'investissement que du bilan communal.

Le graphique des indicateurs financiers de l'Etat du Valais illustre une légère augmentation de la capacité d'autofinancement et de l'endettement par habitant par rapport à 2020. Les 3 autres indices sont stables, oscillant entre les notes 4 (bien) et 5 (très bien).

La Présidente annonce que c'est la dernière fois qu'elle présente ces indicateurs financiers. Dès 2022 les indicateurs seront établis sous la forme comptable MCH2, cette nouvelle norme va malheureusement fortement péjorer la notation de certains indicateurs, notamment ceux liés à la classification du patrimoine financier et administratif de la commune.

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN donne connaissance de l'évolution de l'ensemble des cautions et engagements de la commune qui présente un solde au 31 décembre 2021 de CHF 9'941'563.-.

Au nom de l'organe de révision FIDAG SA, M. Alain REICHENBACH signale qu'il n'y a pas de remarque particulière à relever et se permet de résumer le rapport d'audit.

Il rappelle que le Conseil communal est responsable de la tenue des comptes et informe que selon leur appréciation, les évaluations sont appropriées et l'équilibre financier assuré à terme. Il recommande l'acceptation du compte annuel soumis à l'agrément de l'Assemblée primaire.

Il n'y a pas de question et la Présidente passe à l'approbation formelle.

Au vote, les citoyennes et les citoyens approuvent les comptes 2021 à l'unanimité.

La Présidente remercie M. Alain REICHENBACH et le Chef des finances, Nicolas DERIVAZ pour la qualité du travail fourni.

3. PRÉSENTATION DE LA COMMISSION PATRIMOINE

M. Nicolas PERRUCHOUD membre, de la Commission du Patrimoine explique que ladite commission a été constituée sur l'impulsion du Conseil municipal pour conserver la mémoire collective, la faire connaître, aimer et protéger. Les travaux de cette commission s'articulent en trois volets :

- **Le premier volet** se consacre à la **transmission du patrimoine** avec la création et la diffusion de supports écrits, numériques ou autres, relatifs au patrimoine de nos villages. Monographies de personnalités âgées de la commune, histoires des sociétés, associations, du patrimoine bâti ou immatériel, ouvrages littéraires et généalogies.
- **Le deuxième volet** vise à **l'éducation au patrimoine**. Dès le début de l'année scolaire les enfants des écoles commenceront à travailler sur des objets, bâtiments ou traces du patrimoine avec leurs enseignantes et enseignants de Vercorin pour présenter leur travail aux parents en mai 2023.

- **Le troisième volet** projette **l'archivage du patrimoine**. Rassembler, classer et mettre en valeur des lettres privées, des photos considérées comme trésor de nos familles ainsi que les documents administratifs.

M. PERRUCHOUD annonce que le projet s'étend sur 5 ans, tant au niveau de la collaboration avec les Archives de l'Etat du Valais que de la mise en place d'activités de valorisation des archives privées et publiques.

La première étape consiste à l'état des lieux avec le Service des Archives. La visite d'un archiviste aura lieu à la fin du mois de juin, celui-ci établira un rapport. Puis la commune décidera de la manière de mettre en ordre les archives communales, de rassembler les archives privées et finalement de faire connaître ces richesses patrimoniales.

La prochaine étape sera la création d'une Association des Amis du Patrimoine de la Commune de Chalais au début septembre 2022. L'organisation d'une séance d'information ouverte à toute la population aura lieu, mercredi 31 août 2022 à 19h au Kabaret à Chalais.

En guise de conclusion, M. Nicolas PERRUCHOUD, souligne que le but de la Commission du Patrimoine est d'encourager les initiatives, de transmettre l'héritage et d'établir un système d'archivage.

Il remercie l'autorité communale pour l'intérêt à leur projet et rappelle que ce travail permettra à nos villages de se développer sans perdre le souvenir du passé, car perdre son passé, c'est perdre son âme.

La Présidente remercie M. Nicolas PERRUCHOUD, Mmes Danielle CALOZ et Marie-Françoise PERRUCHOUD-MASSY pour l'intérêt porté à notre patrimoine et pour leur formidable engagement ; un engagement qui justifie les nouveaux moyens financiers dégagés par la commune pour soutenir les projets présentés.

4. MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE LA TAXE DE PROMOTION TOURISTIQUE (TPT)

Mme Martine PERRUCHOUD HOFSTÄDTER rappelle que le but de la taxe de promotion touristique est d'appeler les sociétés et indépendants actifs sur la commune à contribuer à l'effort de promotion de notre destination. Toute activité de promotion pour faire connaître les attraits de la commune, mettre en lumière la «marque» Vercorin, attirer une nouvelle clientèle touristique et l'inciter à revenir est financée avec cette taxe.

En 2021, les revenus de la taxe ont surtout contribué à deux campagnes (été et hiver) de promotion dans les régions de Lausanne et Berne, mettant en avant la proximité et rapidité d'accès à Vercorin en transports publics. Elle démontre sur sa présentation que la promotion est également très active sur les réseaux sociaux comme Facebook, Instagram, YouTube et

LinkedIn. La mise en commun des moyens, au sein de Sierre-Anniviers Marketing, permet finalement de produire à l'interne des supports, images et outils marketing de qualité, pour valoriser et promouvoir notre commune.

Mme PERRUCHOUD HOFSTÄDTER informe que ledit règlement, déjà révisé en 2013, avait besoin d'une nouvelle révision, notamment pour tenir compte de la réorganisation touristique mise en place récemment. Elle présente les modifications proposées pour le Règlement TPT. Il s'agit principalement de la mise à jour des articles du préambule, du début et de la fin des périodes d'assujettissement, de la liste des activités des assujettis, de la taxation des logements loués et du nom de l'entité à qui le produit de la taxe est reversé. Aucun changement au niveau des tarifs n'est prévu, de fait, il n'y aura pas d'incidence sur le produit annuel de la TPT.

Le présent règlement entrera en vigueur dès le 1er janvier 2023, après acceptation et homologation par le Conseil d'Etat.

Mme Martine PERRUCHOUD HOFSTÄDTER remercie tous les membres de la nouvelle Commission communale « Economie et Commerce » pour le travail fourni à l'occasion de la mise à jour de ce règlement. L'assemblée approuve leur travail et les modifications du règlement par applaudissement.

Au vote, les citoyennes et les citoyens acceptent les modifications du Règlement de la Taxe de promotion touristique à la majorité avec une abstention.

5. RAPPORT DES CHEFS DE DÉPARTEMENTS

M. Patrick RUDAZ souhaite la bienvenue à l'assemblée et présente les infos de son dicastère « Territoire ».

Constructions

Environ 220 dossiers ont été traités en séance du Conseil municipal correspondants à de nouvelles et petites constructions, des modifications d'un projet autorisé, rénovations et agrandissements.

Le projet du nouveau Règlement intercommunal des constructions et des zones (RCCZ) a été élaboré en séances de commission et analysé par les architectes conseils des trois communes de Grône, Chalais et Chippis. Un rapport présentant les principales modifications pour analyse avec la Commission communale des constructions et le groupe de travail stratégique LAT est en attente. La version pré-définitive du nouveau règlement RCCZ sera transmise pour l'avis de principe auprès du canton.

Aménagement du territoire / Révision globale du PAZ-RCCZ

Le travail en commission et les séances avec la Commission LAT stratégique relatifs au projet du nouveau PAZ ont permis d'élaborer des schémas d'aménagement et des cahiers de charges. Puis les différentes zones ont été définies : village, d'habitation faible, moyenne densité, d'habitation forte densité, industrielle, artisanale et d'intérêt général.

M. Patrick RUDAZ explique que les thématiques suivantes accompagnent également la révision du PAZ :

- **Concept nature et paysage:** des études spécifiques sont menées en parallèle à la révision du PAZ. Les objectifs du concept sont d'établir un bilan de l'existant, d'identifier les secteurs à enjeux naturels, paysagers et agricoles (vignoble), d'intégrer les délimitations de la forêt et d'identifier les secteurs en conflits avec les zones à bâtir. M. Rudaz démontre sur sa projection un exemple d'analyse de zones du secteur viticole des Ormoz.

Plan directeur intercommunal

- **Inventaire du patrimoine bâti:** en collaboration avec le bureau Nomad architectes Valais Sàrl l'inventaire du patrimoine bâti pour Vercorin est en cours d'homologation, celui de Chalais est réalisé, validé par le Conseil municipal et déposé au canton. Le projet d'inventaire du patrimoine bâti pour Réchy est prévu au budget 2023.

- **Concept de mobilité:** la Commission « Mobilité » a défini les 4 objectifs suivants pour la stratégie de la mobilité à Vercorin : trouver des propositions de solutions à la déviation de la route d'Anniviers et d'autres pour l'ensemble des liaisons existantes ou à créer, comprendre les usages et usagers des différents points attracteurs et leurs conflits ainsi que proposer un concept mobilité pour l'ensemble de la station.

Programme d'équipements

Lignes directrices du tourisme

Domaine skiable

Planification territoriale énergétique

Divers

- La zone réservée tombera le 23 janvier 2023 et ce point sera traité en Assemblée primaire de décembre 2022.
- M. Patrick RUDAZ informe que le Registre des bâtiments et logements (RegBL) de la Commune de Chalais a été analysé à partir de 2017. Il a été constaté que certains bâtiments n'avaient pas de dénomination. Il annonce que l'adressage des bâtiments sis sur notre commune arrive à bout touchant.
- En tant que Président du Conseil d'Administration de l'AEPORG, M. RUDAZ, soulève que de nouveaux statuts des Ecoles primaires et du Cycle d'Orientation régional de Grône sont en train de se mettre en place. Le Conseil municipal en prendra note cet automne.

Au terme de sa présentation M. Patrick RUDAZ souhaite de bonnes vacances à l'assemblée.

Mme Valérie SAVIOZ fait le point sur son dicastère dédié à la population.

Ecoles

Une troisième classe sera ouverte à Chalais en août 2022 selon la décision prise par le Service cantonal de l'enseignement en février 2022, malgré un effectif maximum pas atteint. Une solution provisoire a été trouvée grâce à des locaux se situant à l'est du bâtiment scolaire existant. Une solution pérenne est à l'étude pour la rentrée 2023 mais nécessitera un peu de patience car des travaux importants devront être engagés et mis au budget d'investissement 2023.

L'école en forêt à Vercorin a été aménagée selon le concept du « canapé forestier », un espace pensé pour être un lieu de vie et d'apprentissage en extérieur. Les écoliers, accompagnés d'un forestier-bûcheron ont participé à sa construction et se l'approprient maintenant en y mettant leur touche personnelle. Les écoliers du Centre scolaire de Chalais et les enfants des différentes structures d'accueil de Chalais et de Vercorin pourront en profiter.

Un nouveau projet nommé ma cour de récréation ; un lieu de vie est en cours dans le but d'amener des possibilités de jeux sur la cour d'école et également de végétaliser un peu l'espace.

À l'école de Vercorin, les écoliers et les enseignants participent à un projet sur le patrimoine, le fruit de leur travail sera présenté à la population lors d'une journée du patrimoine au printemps 2023.

Une séance de cinéma avec des courts-métrages suisses est prévue pour les écoliers dans l'après-midi du 10 novembre 2022 par Roadmovie. Une autre projection pour tout public (film suisse) est organisée le même soir à 20h.

Intervenante socio-éducative – Surveillante de la cantine scolaire et UAPE

Mme Elise LAZAYRES, intervenante socio-éducative nous quitte après deux ans de service, pour un nouveau projet professionnel. Mme Valérie SAVIOZ la remercie chaleureusement car elle a soutenu et accompagné les enfants de la commune en situation difficile de façon très professionnelle. Elle annonce que ledit poste est à repourvoir.

Deux nouvelles surveillantes à la cantine scolaire à Vercorin, Mmes Julia MELLING et Valérie SICAULT, ont été engagées en remplacement de Mme Carmenza VALENCIA qui a cessé son activité.

Un nouveau créneau horaire du matin sera mis en place à l'UAPE de Vercorin dès la rentrée scolaire 2022; de 6h45 à 8h00 les lundis, mardis et jeudis.

Sécurité

Un exercice d'évacuation de l'école de Chalais par les sapeurs-pompiers a eu lieu ce printemps. Le but était d'apprendre aux enfants comment se comporter en cas d'incendie, d'identifier les sorties et de connaître le lieu de rassemblement. Le compte rendu de cet exercice a permis de mettre en évidence les éléments

à améliorer. Un plan d'évacuation des écoles – guide pratique, recommandé par l'Etat du Valais, a été élaboré.

M. Kilian SIGGEN poursuit avec le rapport des Services publics.

Fermeture de la déchetterie de Vercorin

Depuis plusieurs années l'Etat du Valais demande à la Commune de Chalais, qui a épuisé toutes ses possibilités de prolongations, de mettre aux normes ou de fermer la déchetterie de Vercorin. Des problèmes de zones, la capacité de tri limitée, l'infrastructure à construire et le futur un coût d'entretien ont amené à fermer ladite déchetterie d'ici le 31 octobre 2022. Par contre si le canton le permet, la réouverture en centre de récupération de déchets verts sera effective d'ici l'été 2023. Chaque ménage et résidence secondaire de Vercorin recevra une carte d'accès et disposera d'une première tonne offerte par an, au même titre que les habitants de la plaine. Cette nouvelle carte permettra aussi d'utiliser les futurs points de collecte de déchets Gastro Vert que la commune souhaite acquérir d'ici la fin de l'année.

Tennis Club

Les courts et l'éclairage du TC Chalais ont été entièrement rénovés cette année. M. Kilian Siggen remercie le comité du Tennis Club pour ce travail remarquable et leur parfaite collaboration.

Protection contre les crues

Les travaux de la Rèche se poursuivront fin 2022. La sécurisation du lit de la rivière dans la traversée du village puis la renaturation de l'ancien dépotoir des Grampraz débiteront au début 2023.

Eclairage public

M. Siggen annonce que des moyens supplémentaires ont été mis au budget pour améliorer l'éclairage dans la Commune de Chalais. L'éclairage public de la place Pranniviers à Réchy et du centre administratif de Chalais devra subir une cure de jouvence. Il souligne que la commune est exemplaire en matière d'éclairage LED. Ces luminaires sont moins gourmands en énergie et mettront en valeur les différents espaces de nos villages.

M. Sylvie MASSEREY ANSELIN rappelle que son rapport sera fait lors de la présentation du Budget 2023 de l'Assemblée primaire de décembre 2022.

6. DIVERS

La parole n'est plus demandée. La Présidente remercie les personnes présentes et leur souhaite un bel été et des bonnes vacances.

L'Assemblée est close, il est 22 h 08.

◀ La Présidente:
Sylvie MASSEREY ANSELIN

◀ La Secrétaire:
Colette BALMER

Aménagement du territoire

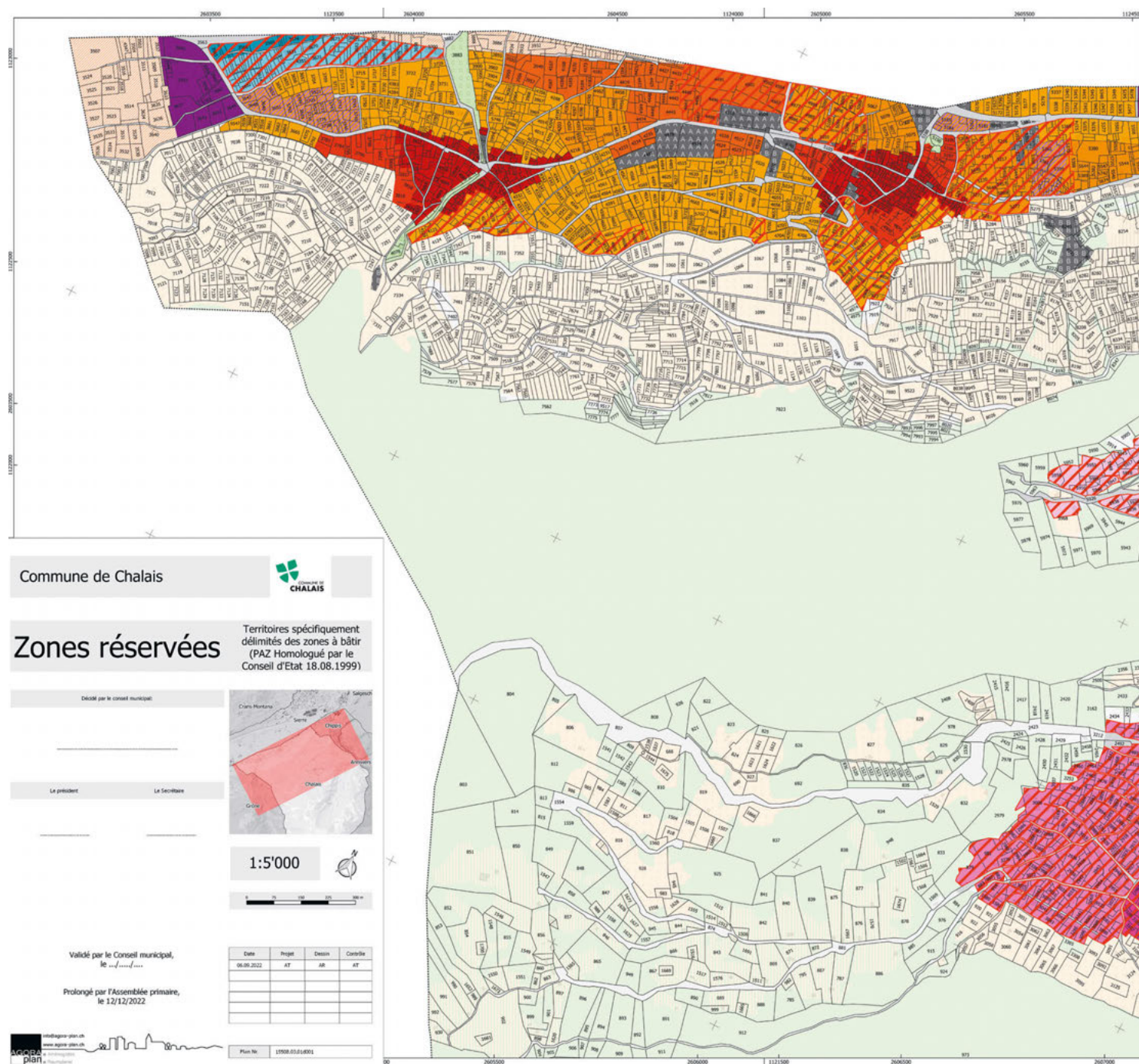
PROLONGATION DES ZONES RÉSERVÉES

Le Conseil municipal de Chalais a décrété, le 31 janvier 2020, la mise en zones réservées, pour une durée de 3 ans, au sens des dispositions des articles 27 LAT et 19 LcAT, les zones à bâtir destinées à l'habitat de la partie supérieure de la commune (secteurs de Briey et de Vercorin) et sur les territoires spécifiquement délimités des zones à bâtir destinées à l'habitat des villages de Chalais et de Réchy selon le plan déposé et mis à l'enquête publique.

L'échéance de ces zones réservées est fixée au 31 janvier 2023. Seule l'assemblée primaire peut les prolonger pour 3 ans au maximum.

Pour rappel, l'instauration des zones réservées pour les communes ayant trop de zones à bâtir (surdimensionnées) est une obligation légale. La commune de Chalais étant fortement surdimensionnée (catégorie C avec plus de 38 ha) ne peut donc se soustraire à cette exigence.

La commune a aujourd'hui avancé dans son projet de révision globale du plan des zones et du règlement communal des constructions. En effet, selon la procédure légale (art. 33 ss LcAT), pour une révision globale d'un PAZ-RCCZ, la commune a déjà réalisé une information publique au printemps 2021 afin de prendre connaissance des avis des citoyennes et citoyens et des propriétaires sur ce dossier.



Aujourd'hui, la commune est à bout touchant pour déposer l'avant-projet des futurs plan des zones et règlement communal des constructions auprès des services de l'Etat du Valais pour l'avis de principe (analyse légale du projet).

Pour cet avant-projet, la commune a dû réaliser, outre le plan et le règlement, des études complémentaires, notamment concernant les aspects en lien avec la nature et le paysage, les dangers naturels, les équipements, le patrimoine bâti,....

Comme exigé par la loi, le Conseil municipal a mis tout en œuvre pour que ces zones réservées ne se prolongent pas plus que nécessaire. Toutefois, il est encore indispensable que la prolongation de ces zones puisse se poursuivre le temps de l'analyse par le canton et pour la mise à l'enquête publique qui suivra, ceci jusqu'à l'homologation par le Conseil d'Etat.

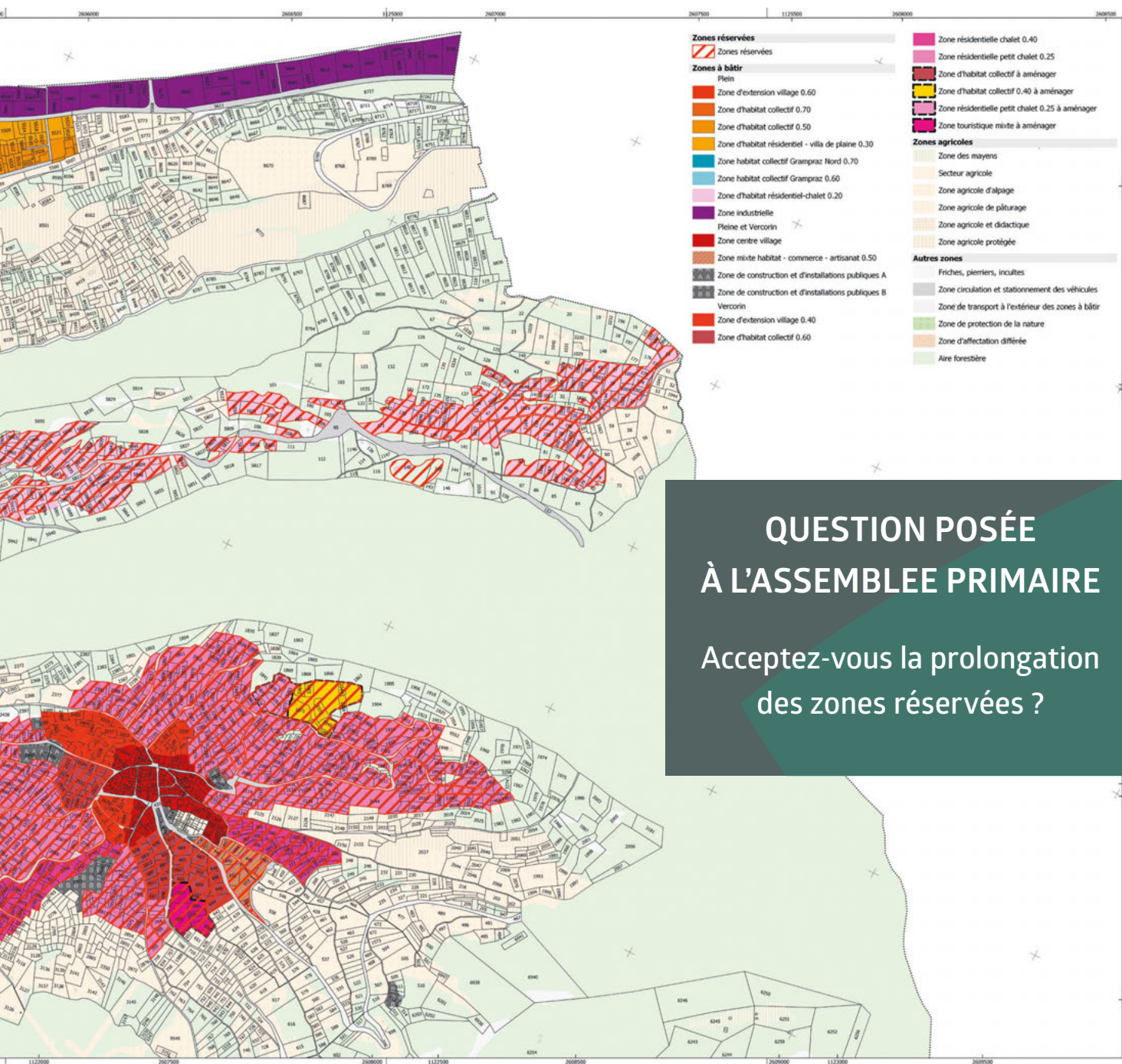
Le Conseil municipal demande donc que l'assemblée primaire prolonge les zones réservées pour une durée de 3 ans au maximum.

Cette décision prendra effet lors du dépôt public de cette dernière le 27 janvier 2023.

Les droits d'oppositions des tiers demeurent réservées.

Patrick Rudaz

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier, comprenant le plan du périmètre de la zone réservée et le rapport justificatif (art. 47 OAT), à l'administration communale ou sur le site internet de la commune.



QUESTION POSÉE À L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

Acceptez-vous la prolongation
des zones réservées ?

CAUTIONNEMENT DES REMONTÉES MÉCANIQUES

Dans le bulletin d'information du Conseil communal n°12 de décembre 2012, notre ancien Président Alain Perruchoud dressait un historique complet du processus de financement engagé par le renouvellement de la télécabine Vercorin-Crêt du Midi. Cet état des lieux concluait à la proposition stratégique et économique de la souscription par la Commune d'un prêt de CHF 4'000'000.- en faveur de la Société de la Télécabine de Vercorin SA (TVSA). Ce prêt de CHF 4'000'000.- arrive à échéance en janvier 2023. Tenant compte des amortissements opérés, sa valeur au 31 décembre 2022 s'élèvera à CHF 3'280'000.00.

Dès que les conditions d'octroi d'un forward ont été réunies, nous avons sollicité différents instituts bancaires afin d'obtenir de manière anticipée les conditions les plus favorables au renouvellement de cet emprunt. En parallèle, nous avons également analysé l'opportunité de transformer ce prêt relais entre la commune et les remontées mécaniques. Le nouveau modèle de comptabilisation harmonisé MCH2 pose des exigences en terme de transparence et de gestion des risques. La commune étant l'actionnaire majoritaire des remontées mécaniques, la participation au capital de TVSA SA ainsi que les prêts en leur faveur sont transférés du patrimoine financier au patrimoine administratif.

Ce transfert a une incidence directe sur le taux de la dette nette par habitant.

Tenant compte de cet aspect et après avoir obtenu des conditions d'emprunts similaires pour TVSA à celles proposées à la Commune, nous avons, en accord avec le CA de TVSA décidé de ne pas renouveler l'emprunt communal. Afin de faire face à ses engagements futurs, TVSA va souscrire à un emprunt de CHF 3'600.000.- garanti par un cautionnement communal à 100%, objet de la décision qui vous sera présentée pour accord à la prochaine assemblée primaire.

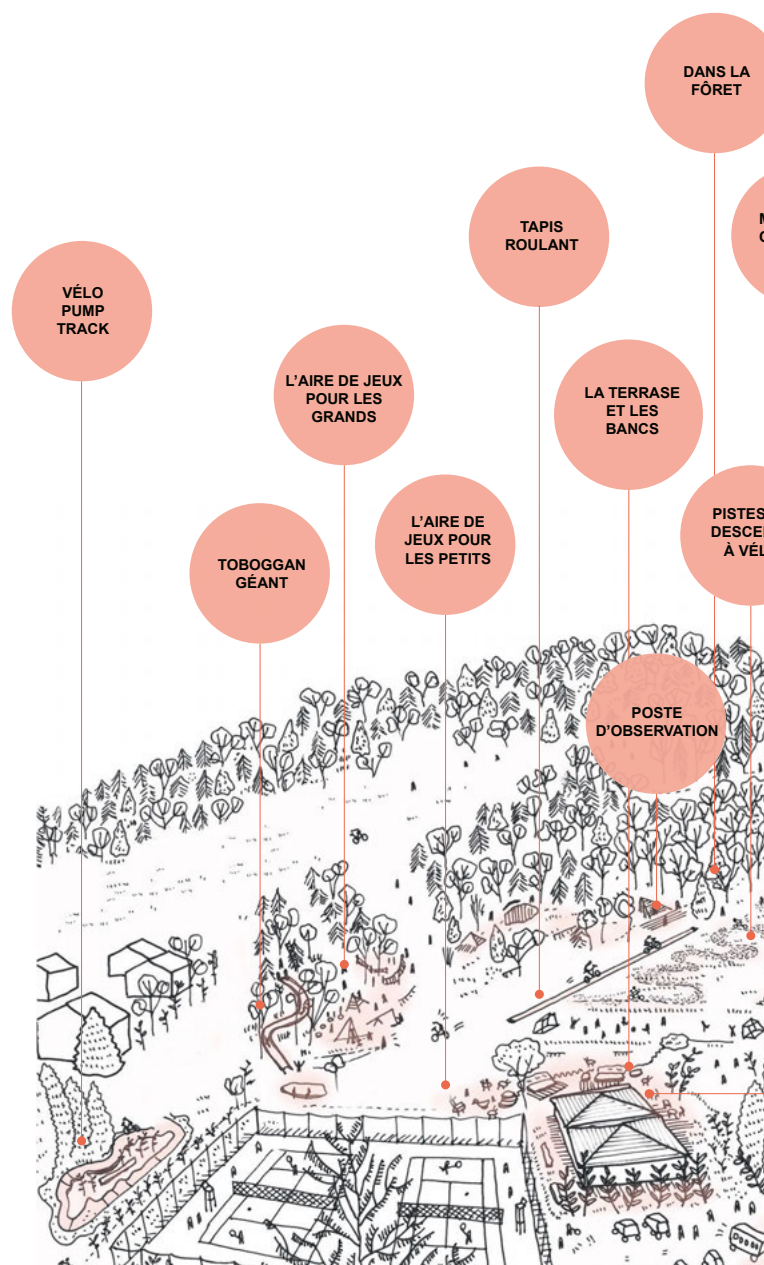
En terme de risque pur pour la Commune, la situation est similaire. Economiquement, elle n'induit pas de charges supplémentaires, les taux obtenus étant identiques. Cette décision démontre la capacité de TVSA d'emprunter en direct et libère la Commune d'un montant conséquent inscrit à son bilan.

Nous relevons avec satisfaction que cette opération a pu être réalisée grâce au développement de nos remontées mécaniques qui offrent aujourd'hui des infrastructures et un domaine skiable attrayants. La hausse de fréquentation constante ainsi que les résultats financiers équilibrés démontrent la pertinence des investissements et des soutiens consentis. Le renforcement de l'offre « 4 saisons » permettra de consolider l'attractivité de notre destination. La Commune s'en réjouit et poursuivra, au travers de ses prochains budgets, sa contribution à cette évolution nécessaire.

◀ La Présidente:
Sylvie MASSEREY ANSELIN

QUESTION POSÉE À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

Acceptez-vous le cautionnement
de CHF 3'600'000
en faveur de TVSA ?



Point de situation

PROJET LAVIOZ

L'espace du Lavioz est appelé à devenir un centre de loisirs 4 saisons qui renforcera encore l'attractivité de la destination de Vercorin auprès des familles.

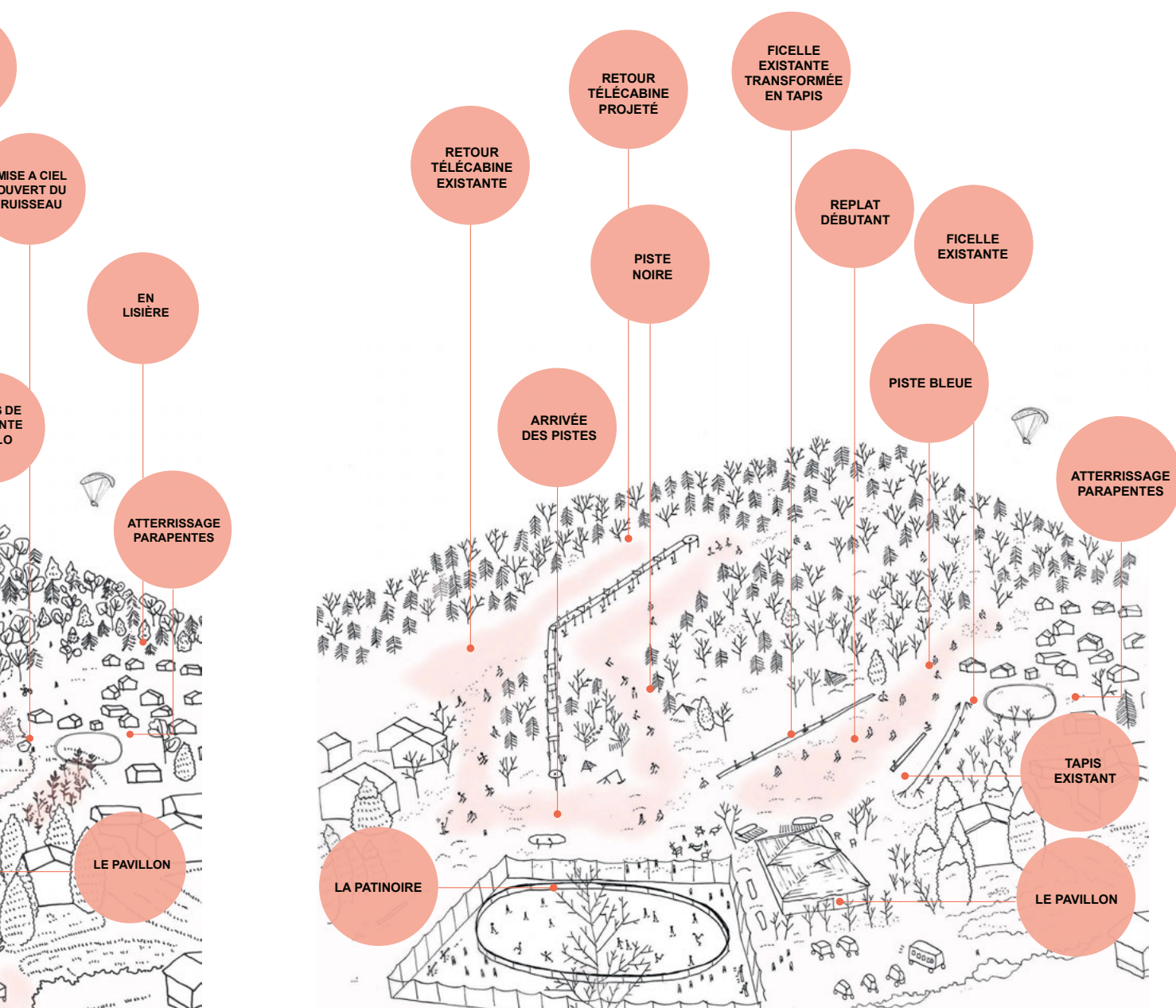
Ce développement se fera sur plusieurs années avec comme objectif d'amener à notre clientèle une variété d'activités accessibles soit en hiver lorsque la neige recouvre cet espace, soit durant les autres saisons, mais avec un souci permanent d'intégrer nos réalisations à l'environnement protégé de notre village touristique.

Les 2 schémas ci-dessous illustrent ce que pourrait devenir à terme l'espace du Creux du Lavioz

Pour atteindre cet objectif, il faudra néanmoins un peu de patience. D'une part parce que les moyens financiers à disposition ne permettent pas la réalisation de l'ensemble en une étape et d'autre part parce que certaines infrastructures sont soumises à autorisations cantonales et que leur réalisation sera donc conditionnée à la durée des procédures administratives à entreprendre.

Nous restons néanmoins persuadés que ce projet d'aménagement entraînera une nette amélioration de notre offre d'activités et ce tant pour les résidents que pour les touristes de passage.

◀ Directeur de la destination, Arthur Clivaz,



Convention 2022

EN VUE DE L'ÉCHÉANCE DES CONCESSIONS GOUGRA EN 2039

RÉSUMÉ DU RAPPORT EXPLICATIF DE LA CONVENTION

Dans le cadre du retour des concessions du palier du haut, qui arrivent à échéance en 2039, les autorités concédantes (communes concernées et Canton du Valais) doivent, conformément à la loi, dédommager et indemniser le concessionnaire (FMG SA). Dès lors, les concédants se sont réunis et ont négocié avec le concessionnaire le montant de 15.05 millions de francs stipulé dans la Convention pour l'ensemble des actifs du palier du haut existants au 31.12.2021 ainsi que pour trois projets (RGM, RGV et RGA définis plus loin dans ce document) qui seront réalisés avant le 31.12.2025. La Convention définit également la méthodologie de valorisation des investissements futurs faisant partie du périmètre actuel des installations. Les futurs projets d'importance majeure, comme l'éventuel rehaussement du mur du barrage de Moiry, feront l'objet d'une nouvelle Convention distincte soumise à votre approbation.

INTRODUCTION ET CONTEXTE

Ce rapport s'inscrit dans le contexte de l'échéance, en 2039, des concessions du palier du haut (notion définie ci-dessous) des Forces Motrices de la Gougra SA (ci-après FMG). La Convention qui est soumise à votre validation émane d'un processus complexe et propre au domaine hydroélectrique. Il nous est paru indispensable de fournir un certain nombre d'informations dans ce document afin d'expliquer le contenu de la Convention et le cadre dans lequel elle a été rédigée.

Les revenus provenant des activités de FMG constituent une manne financière importante pour les Communes, selon leur participation. Quatre principales familles de produits peuvent être citées :

- 1) Impôts et taxes : Comme toute société de capitaux, FMG est soumise aux impôts et taxes.

- 2) Redevances hydrauliques : En contrepartie du droit exclusif d'utiliser la force hydraulique d'un cours d'eau public, le concessionnaire doit s'acquitter d'une redevance annuelle.
- 3) Ventes d'énergie : Les Communes qui possèdent des actions de FMG reçoivent de l'électricité qu'elles vendent.
- 4) Retour de concessions : Le droit d'utiliser la force d'un cours d'eau public fait l'objet d'une concession, valable durant 80 ans. Cela a notamment été le cas en 2004 avec le retour de la concession Navizence.

C'est ce dernier qui nous intéresse dans le cadre de la validation de la Convention qui vous est soumise. L'exercice du droit de retour des concessions Gougra en 2039, qui signifie que les communautés concédantes décident de reprendre la propriété des installations hydroélectriques, ne génère aucun revenu direct. En revanche cet exercice permettra aux Communes concédantes de devenir propriétaires de la future société d'exploitation et de vendre une part de cette société à des tiers et en retirer un bénéfice. Dans tous les cas, ce futur revenu appartient aux générations à venir.

Le cycle de vie d'une concession commence par son octroi à une société (ci-après le concessionnaire) par les autorités qui lui laissent le droit d'exploiter la force hydraulique (ci-après les concédants). La concession reste en force durant la durée de vie convenue, en général 80 ans.

Plusieurs années avant la fin de la concession, une nouvelle concession est négociée. Parallèlement à cela, une indemnité équitable pour les parties onéreuses et un dédommagement pour les parties gratuites, au sens du droit fédéral et cantonal, doivent être convenus entre les concédants et le concessionnaire. Le législateur a introduit ces notions afin d'éviter que le

CI-DESSOUS LE SCHÉMA GLOBAL ET GÉNÉRAL D'UNE CONCESSION :

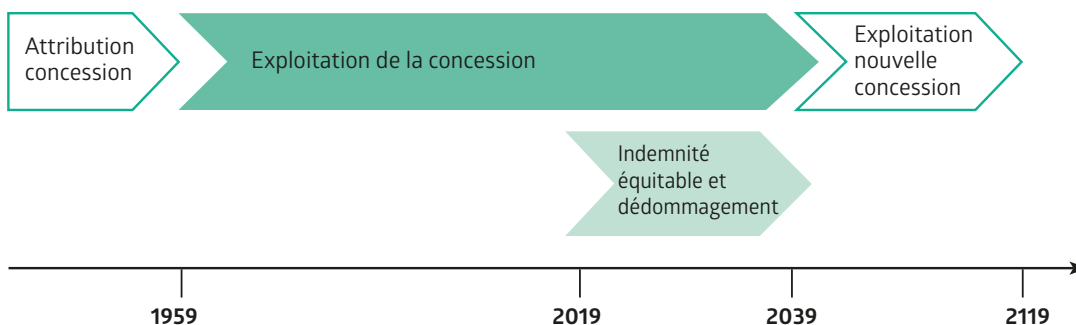
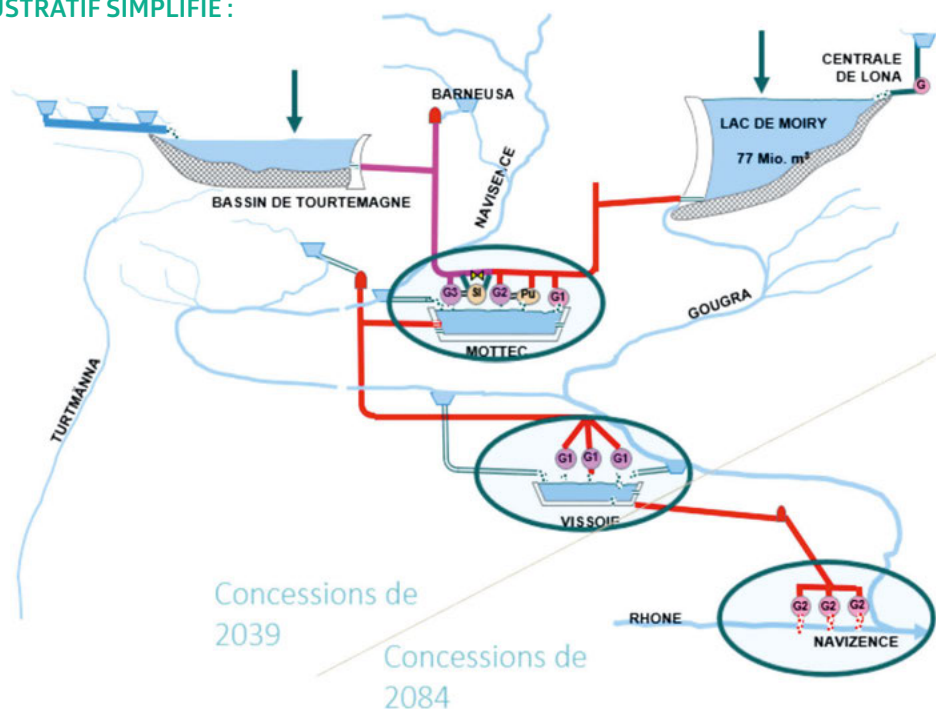


SCHÉMA ILLUSTRATIF SIMPLIFIÉ :



concessionnaire arrête tout investissement plusieurs décennies avant la fin de la concession. Afin d'illustrer cela, prenons l'exemple d'un projet qui serait réalisé 15 ans avant l'échéance de la concession, qui permet d'augmenter significativement la capacité de production des installations et pour un coût de 30 millions de francs.

Etant donné le fait que l'investissement réalisé ne peut être rentabilisé par le concessionnaire durant les années restantes, car il n'a pas de garantie d'obtenir un renouvellement de la concession, il ne le réalisera pas. Cela privera les concédants actionnaires de bénéficier des retombées financières de cette modernisation durant la concession en cours et présente un coût d'opportunité pour la valorisation de la future concession.

La prochaine concession fera l'objet d'un défraiement par le futur concessionnaire aux concédants en contrepartie de l'octroi du droit d'utiliser la force hydraulique. A ce titre, les concédants peuvent percevoir un montant financier ou acheter des actions de la société du concessionnaire afin de bénéficier des produits de la vente d'énergie. Un mixte de ces deux options peut également être décidé (percevoir un montant sous la forme de liquidités et acheter des actions).

La particularité des concessions octroyées à FMG émane du fait qu'il existe deux lots de concessions :

- Celles du palier du haut, communément appelées Gougria, signées en 1959 et dont l'échéance est fixée à 2039.
- Celles du palier du bas, communément appelées Navisence, signées en 2004 et dont l'échéance est fixée à 2084.

Par ailleurs, comme les bassins versants concédés sont différents entre les deux paliers, les communes concédantes ne sont pas les mêmes.

La Convention qui vous est soumise concerne uniquement l'indemnité équitable et le dédommagement fixés dans le cadre de la fin de la concession du palier du haut en 2039. Le palier du bas est uniquement mentionné à des fins de contextualisation et n'est en rien concerné par la proposition de Convention.

COMMUNAUTÉ CONCÉDANTE

Les concédants du palier du haut figurent ci-dessous, la répartition correspond à la force hydraulique concédée :

- Anniviers :	55.4 %
- Ergisch :	18.1 %
- Turtmann-Unterems :	11.9 %
- Oberems :	9.4 %
- Canton du Valais :	2.4 %
- Chippis :	2.2 %
- Chalais :	0.6 %

Les autorités concédantes se sont rapidement rendu compte de la nécessité de s'unir afin de :

- Pérenniser le processus en assurant la continuité des démarches entreprises entre les législatures et autres changements de personnes.
- Travailler ensemble.
- Faciliter la communication et la transparence.

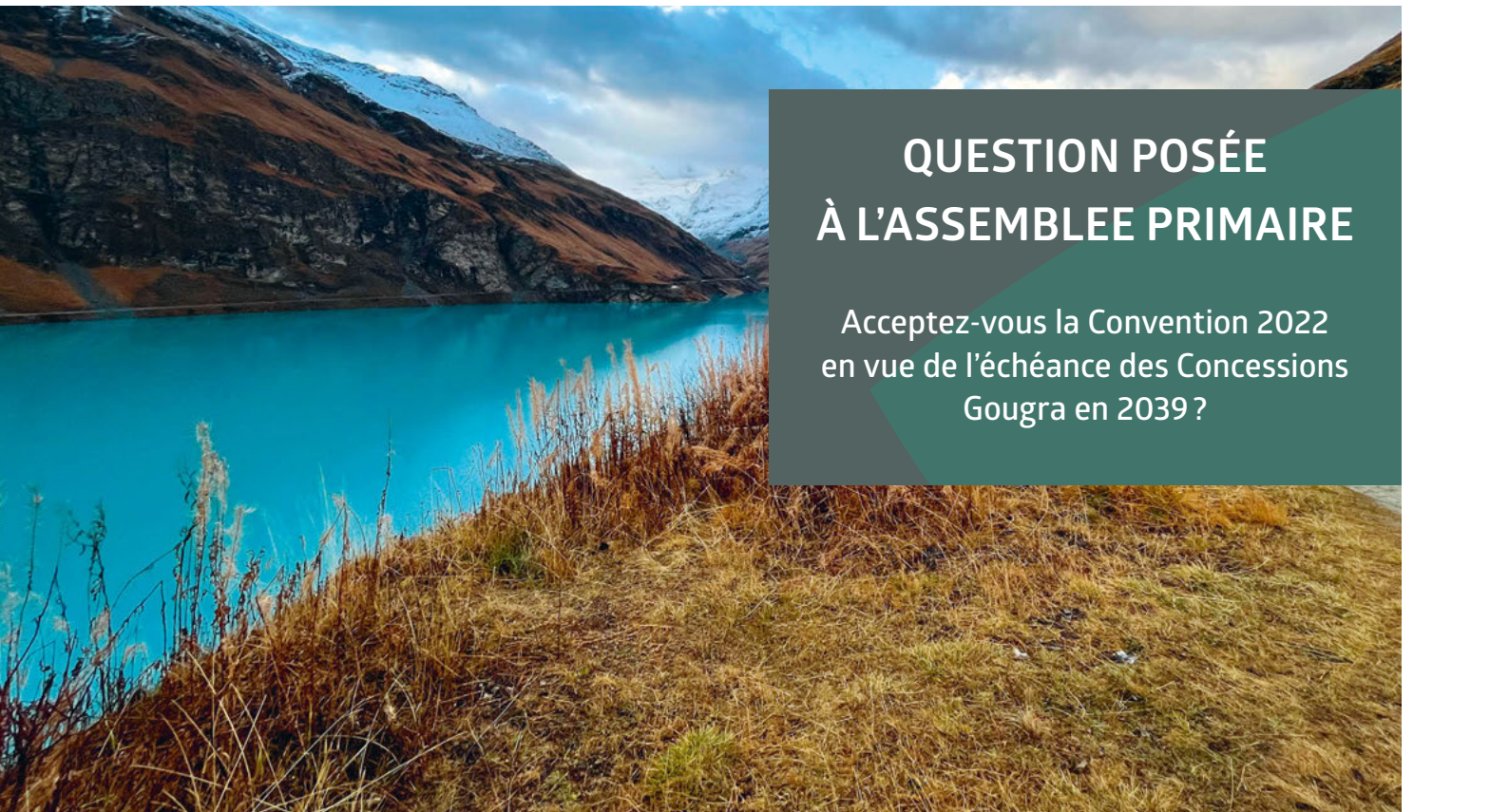
Afin d'atteindre ces objectifs, les concédants se sont réunis sous l'égide d'une association intitulée ACC-FMG39 constituée en 2020. L'assemblée générale de l'association est constituée de représentants des communes et du Canton. Ses membres sont informés de l'avancement des travaux et réalisent la haute surveillance de l'avancement global des projets en lien avec le retour des concessions. L'assemblée générale entérine également les décisions majeures.

L'assemblée générale a nommé un comité de six représentants des communes et du Canton. Ils ont été sélectionnés dans le but de disposer d'une équipe pluridisciplinaire. Ils ont pour mission le suivi de l'avancement des projets demandés par l'assemblée générale et, pour atteindre ces objectifs, se réunissent fréquemment durant l'année. En fonction des besoins, le comité s'entoure d'experts (par ex. ingénieurs ou avocats) issus de différents domaines, spécialisés dans le domaine de l'hydro-électricité.

La Convention ainsi que les éléments complémentaires nécessaires à sa compréhension sont à votre disposition à l'administration communale et sur le site internet de la Commune. En résumé, le fait de signer la Convention qui vous est soumise permet d'obtenir les principaux avantages suivants:

- Réhabilitation des centrales de Mottec et de Vissoie.
- Détermination du montant de l'indemnité équitable des parties onéreuses et du dédommagement des investissements à valeur ajoutée.
- Clarification de la méthode de considération des investissements futurs.
- Amélioration du suivi et de la transparence des données de FMG.
- Mise à jour annuelle des données transmises par FMG pour vérification par nos experts et approbation par l'assemblée générale FMG-ACC39.
- Gain de temps important dans le traitement du processus de retour des concessions.
- Amélioration des connaissances de l'aménagement facilitant sa future valorisation.

◀ Pour l'ACC39-FMG



QUESTION POSÉE À L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

Acceptez-vous la Convention 2022
en vue de l'échéance des Concessions
Gougria en 2039 ?

Exercice 2023

BUDGET COMMUNAL

PREAMBULE

Le Conseil municipal a approuvé le budget 2023 en séance ordinaire du 25 octobre 2022.

MESSAGE INTRODUCTIF

A peine la page de la pandémie de COVID 19 tournée, pour l'établissement de son budget 2023, la Commune de Chalais, à l'instar des autres collectivités publiques, des entreprises et des ménages, doit faire face à une augmentation drastique du coût de l'énergie et à un climat général clairement inflationniste.

Bien entendu, ces éléments ne sont pas sans conséquences sur l'évolution des charges qui vous sont présentées dans ce budget. Rien que l'augmentation du coût énergétique des différentes infrastructures communales a été évalué à plus de CHF 60'000.-, même en tenant compte des mesures d'économies qui seront mise en place.

APERCU GENERAL

Le budget 2023 est équilibré et s'inscrit dans la continuité de ces précédentes années. Il présente une marge d'autofinancement de CHF 1'931'400.- et un excédent de revenus de CHF 214'000.-.

En fonction de la marge d'autofinancement susmentionnée et des investissements nets pour un montant de CHF 1'926'600.-, en diminution de quelque CHF 120'000.- par rapport à 2022, le budget de l'exercice 2023 boucle sur un excédent de financement de CHF 4'800.-.

Comme déjà communiqué lors de la présentation du budget

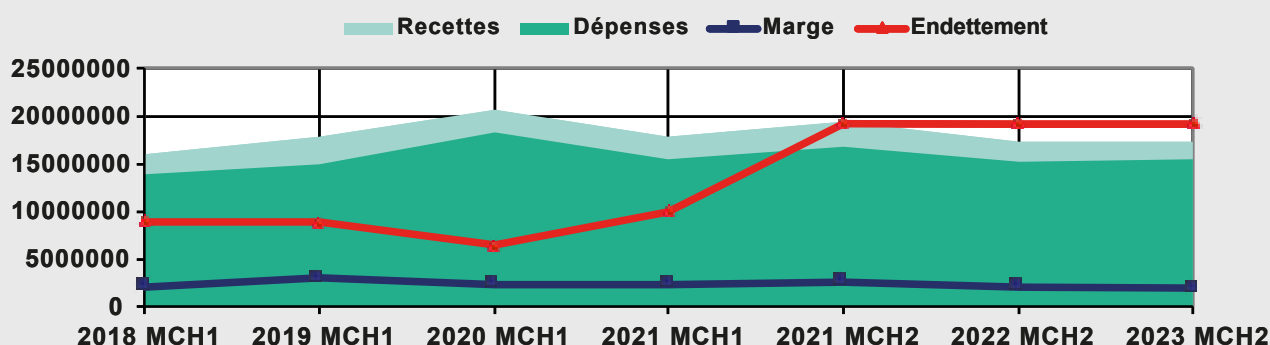
2022, l'introduction du MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé) n'est pas sans conséquence sur les indicateurs, particulièrement ceux qui sont en lien avec le critère de l'endettement. Cet effet est parfaitement perceptible sur le tableau ci-dessous entre les comptes 2021 sous format MCH1 ou retraités au format MCH2. Cet écart est lié au transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la participation et des prêts de la Commune à la Société de la Télécabine de Vercorin SA (TVSA). Les indicateurs, intégralement présentés ci-après, n'enregistrent pas d'amélioration entre le budget 2022 et 2023.

L'amélioration de ces critères d'endettement est une préoccupation permanente du Conseil municipal. C'est pour cette raison que l'emprunt de la Commune auprès de la BCVs figurant au passif du bilan (CHF 3'280'000.- au 31.12.2022), balancé à l'actif du bilan par un prêt à TVSA, arrivant à échéance le 04.01.2023 fait l'objet d'un point spécifique à l'ordre du jour de l'Assemblée primaire du 12.12.2022. TVSA doit reprendre directement l'emprunt auprès de la BCVs avec une caution solidaire à 100% de la Commune afin d'obtenir des conditions de crédit optimales. Cette manière de procéder aura l'avantage d'améliorer significativement les critères d'endettement de la Commune dès la présentation des comptes 2023.

L'aperçu du compte de résultats et investissements vous donne, de manière synthétique, les chiffres clés en ce qui concerne le budget 2023. Les charges financières sont en augmentation de CHF 272'800.- alors que les revenus financiers n'ont augmenté que de CHF 145'900.- ramenant ainsi la marge d'autofinancement à CHF 1'931'400.-.

Evolution des recettes, des dépenses, de la marge d'autofinancement et de la dette

	2018 MCH1	2019 MCH1	2020 MCH1	2021 MCH1	2021 MCH2	2022 MCH2	2023 MCH2
Dépenses	13'913'353.-	14'791'114.-	18'259'166.-	15'419'230.-	16'700'023.-	15'147'200.-	15'420'000.-
Recettes	16'016'117.-	17'798'419.-	20'631'016.-	17'776'530.-	19'364'729.-	17'205'500.-	17'351'400.-
Marge	2'102'764.-	3'007'305.-	2'371'850.-	2'357'300.-	2'664'706.-	2'058'300.-	1'931'400.-
Endettement	8'913'876.-	8'756'865.-	6'452'213.-	9'942'515.-	19'168'076.-	19'158'776.-	19'138'976.-



Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	16'700'023.17	15'147'200.00	15'420'000.00
Revenus financiers	+ CHF	19'364'729.45	17'205'500.00	17'351'400.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-		
Marge d'autofinancement	= CHF	2'664'706.28	2'058'300.00	1'931'400.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	2'664'706.28	2'058'300.00	1'931'400.00
Amortissements planifiés	- CHF	2'014'574.81	1'572'000.00	1'388'600.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	304'189.30	-	412'100.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	121'927.11	-	83'300.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	467'869.28	486'300.00	214'000.00
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	4'498'130.56	2'681'500.00	3'105'000.00
Recettes	- CHF	56 865,85	1 612 000,00	1'178'400.00
Investissements nets	= CHF	2'822'574.81	2'049'000.00	1'926'600.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	2'664'706.28	2'058'300.00	1'931'400.00
Investissements nets	- CHF	2'822'574.81	2'049'000.00	1'926'600.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	157'868.53	-	-
Excédent de financement	= CHF	-	9'300.00	4'800.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Charges financières - Tableau des principaux écarts par rapport au budget précédent

Compte	Libellé	Remarque	Ecart en Fr.
212	Formation Degré primaire / Contribution pour les élèves à l'Etat du Valais	Augmentation liée à l'ajustement de l'effectif et du montant de la contribution par élève versée à l'Etat.	+ 92'000
213	Formation Degré secondaire / Contribution pour les élèves à l'Etat du Valais	Explication identique que pour le Degré primaire ci-dessus.	+ 54'600
329	Culture / Soutien à la culture	Nouveau compte créé pour soutenir les travaux de la Commission du patrimoine ainsi que les Fondations et Associations culturelles.	+ 60'000
545	Prestations aux familles / Centre Médico-social Sierre	Montant en augmentation lié notamment à l'augmentation de la capacité d'accueil et des prestations.	+ 101'100
615	Routes communales / Déblaiement des neiges	Montant au budget revu à la hausse pour être plus en adéquation avec les charges effectives enregistrées en 2021.	+ 50'000
710	Approvisionnement en eau / Attribution aux financements spéciaux	Ecart lié à la nouvelle manière de comptabiliser les services autofinancés depuis le 31.12.2021. Montant correspondant au bénéfice budgété 2023.	+ 257'900
710	Approvisionnement en eau / Intérêts imputés	Baisse du montant des intérêts calculés en fonction du montant des intérêts globaux et des investissements planifiés pour ce service.	- 85'000
730	Gestion des déchets / Attribution aux financements spéciaux	Ecart lié à la nouvelle manière de comptabiliser les services autofinancés depuis le 31.12.2021. Montant correspondant au bénéfice budgété 2023.	+ 144'900
790	Aménagement du territoire / Etude LAT	Travaux effectués et terminés en 2022.	- 58'500
840	Tourisme / Amortissements ordinaires	Pas d'amortissements budgétés en 2023 sur la participation de la Commune au capital de TVSA.	- 264'000
910-911	Finances et impôts / Pertes sur créances	Pertes sur créances cumulées pour les personnes physiques et morales. Montant réévalué en fonction du suivi du portefeuille débiteurs et des pertes effectives 2021.	- 150'000

Comme stipulé dans le message introductif, les charges du budget de fonctionnement sont globalement impactées par l'augmentation du coût de l'énergie ainsi que la compensation partielle du taux d'inflation sur la masse salariale.

Contrairement aux entreprises et aux ménages, les ventes d'électricité, corollaire de l'augmentation du coût de l'énergie, devrait apporter des recettes supplémentaires aux communes concédantes d'ouvrages hydroélectriques. Cependant, selon nos échanges avec OIKEN SA, il n'est pas prévu de versement de dividende en 2023 aux communes partenaires.

Comme de coutume, les recettes fiscales sont estimées avec une certaine prudence. Il est constaté un fléchissement des recettes par contribuable sur l'année de référence, à savoir 2020, pour l'établissement du budget. Il est fort probable que l'effet de la récente pandémie se fasse sentir seulement maintenant.

De plus, à l'instar du Canton, le budget communal a été élaboré avec une indexation de 3% des revenus imposables en mesure de compensation aux effets de l'inflation. Cet élément fait également l'objet d'un point particulier de l'ordre du jour de l'Assemblée primaire du 12.12.2022.

Revenus – Tableau des principaux écarts par rapport au budget précédent

Compte	Libellé	Remarque	Ecart en Fr.
329	Culture / Prélèvement sur financements spéciaux	Prélèvement sur le Fonds Donation pour couvrir partiellement l'investissement et le fonctionnement de la Commission du patrimoine.	+ 50'000
720	Traitement des eaux usées / Prélèvement sur financements spéciaux	Ecart lié à la nouvelle manière de comptabiliser les services autofinancés depuis le 31.12.2021. Montant correspondant au déficit budgété 2023.	+ 68'300
871	Electricité / Ventes électricité	Selon une projection fournie par OIKEN SA. En fonction de la fluctuation des prix de l'électricité, cette rubrique a été néanmoins estimée avec une certaine prudence.	+ 189'000
910	Finances et impôts / Impôts sur le revenu personnes physiques	Estimation effectuée sur la base des taxations 2020, dernière année entièrement taxée. Fléchissement du montant moyen d'impôt par contribuable. Indexation des revenus imposables de 3%.	- 300'000
910	Finances et impôts / Impôt à la source	Montant corrigé en fonction des recettes effectivement enregistrées en 2021.	- 55'000
910	Finances et impôts / Impôts sur les gains immobiliers	Montant réévalué en fonction du montant effectif encaissé en 2021 et sur l'exercice 2022 en cours.	+ 160'000
910	Finances et impôts / Droits de mutation	Explication identique que pour les gains immobiliers.	+ 180'000
961	Finances et impôts / Intérêts passifs imputés	Ecart consécutif aux intérêts calculés en fonction de la charge financière budgétée et des investissements planifiés sur les services autofinancés.	- 124'000
961	Finances et impôts / Revenus des prêts TVSA	Baisse des intérêts refacturés à TVSA suite à la reprise en direct de l'emprunt par TVSA auprès de la BCVs avec caution de la Commune.	- 50'400
963	Patrimoine financier / Amortissements titres	Pas d'amortissement 2023 budgété des titres d'OIKEN SA à la suite de leur retraitement au patrimoine administratif.	- 114'000
963	Patrimoine financier / Dividendes	Pas de dividende 2022 à recevoir en 2023 d'OIKEN SA. Titres dorénavant reclassés en patrimoine administratif.	- 64'000

Evolution indicateurs	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023
1. Taux d'endettement net (I1)	150.15% mauvais	178.21% mauvais	177.57% mauvais
2. Degré d'autofinancement (I2)	94.41% cas normal	100.45% haute conjoncture	100.25% haute conjoncture
3. Part des charges d'intérêts (I3)	-3.06% bon	-1.76% bon	-0.89% bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	151.82% mauvais	171.89% mauvais	169.52% mauvais
5. Proportion des investissements (I5)	21.22% eff. d'inv. élevé	15.04% eff. d'inv. moyen	16.76% eff. d'inv. moyen
6. Part du service de la dette (I6)	7.28% charge acceptable	7.38% charge acceptable	7.08% charge acceptable
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	5316 endettement très important	5168 endettement très important	5057 endettement très important
8. Taux d'autofinancement (I8)	13.67% moyen	11.96% moyen	11.08% moyen

AMORTISSEMENTS

Comme déjà stipulé lors de la présentation du budget 2022, l'introduction du MCH2 a permis d'utiliser des taux d'amortissements différenciés en fonction de la nature de l'immobilisation et de renoncer à l'amortissement minimal de 10%. Par rapport à 2022, la différence notable provient du fait qu'il a été

renoncé à un amortissement sur les participations au capital de TVSA et OIKEN SA qui font dorénavant partie du patrimoine administratif. Le différentiel représente un montant de CHF 375'000.-.



COMPTE DE RÉSULTATS SELON LES TÂCHES

	Compte 2021		Budget 2022		Budget 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	1'039'795.68	38'675.50	1'219'700.00	20'000.00	1'179'200.00	18'500.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	748'193.35	165'358.12	794'400.00	179'300.00	850'700.00	180'500.00
2 Formation	3'230'318.25	189'570.60	3'554'700.00	205'700.00	3'720'900.00	191'800.00
3 Culture, sports et loisirs, église	1'029'693.41	95'517.50	1'108'000.00	72'300.00	1'280'200.00	130'000.00
4 Santé	638'980.50	-	567'000.00	-	613'400.00	-
5 Prévoyance sociale	2'149'962.57	13'699.90	2'123'200.00	13'600.00	2'242'400.00	14'200.00
6 Trafic et télécommunications	2'633'634.21	67'269.89	2'609'700.00	96'200.00	2'721'900.00	107'600.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3'197'470.21	2'600'905.26	2'673'100.00	2'536'500.00	3'045'800.00	2'674'800.00
8 Economie publique	1'067'819.85	737'920.13	1'226'000.00	851'100.00	968'800.00	1'042'500.00
9 Finances et impôts	3'282'919.25	15'577'739.66	843'400.00	13'230'800.00	597'400.00	13'074'800.00
Total des charges et des revenus	19'018'787.28	19'486'656.56	16'719'200.00	17'205'500.00	17'220'700.00	17'434'700.00
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	467'869.28		486'300.00		214'000	

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Le budget des investissements affiche des dépenses brutes de CHF 3'105'000.- couvertes à hauteur de CHF 1'178'400.- par des recettes, soit des investissements nets de CHF 1'926'600.-, en diminution de CHF 122'400.- par rapport à 2022.

Le financement de ces projets présente un excédent de Fr. 4'800.-. Il est prévu de procéder à un prélèvement de CHF 50'000.- sur le Fonds Donation pour couvrir partiellement les réalisations de la Commission du patrimoine, pour laquelle un montant de CHF 50'000.- a été passé dans le compte d'investissement et un montant identique dans le compte de fonctionnement.

Vous trouverez ci-contre un récapitulatif des principaux projets d'investissements planifiés en 2023.



DÉTAIL DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2023

Objet	Travaux	Dépenses	Recettes
Salle de gym de Chalais		100'000	
	MEP et mise soumission	100'000	
Signalisation, Réchy		30'000	
	Etudes et MEP Commission mobilité	30'000	
Home les Jasmins, Chalais		10'000	
	Abri vélos	10'000	
Chenal de la Rèche, Réchy		600'000	-420'000
	Stabilisation des rives et ponts (3/5)	600'000	
	Participation de l'Etat du Valais		-420'000
Torrent du Taillis, Chalais		220'000	-168'400
	Aménagements pour répondre aux exigences de la carte des dangers (étape 2/3)	220'000	
	Participation de l'Etat du Valais (étape 2/3)		-95'800
	Participation de Swissgrid (étape 2/3)		-72'600
PGEE, sous l'Eglise, Chalais		50'000	
	Création d'un exutoire sous l'Eglise, étude et avant-projet	50'000	
Cimetière de Chalais		200'000	
	Création de 2 murs en terrasse et déchets verts	200'000	
Bureaux communaux, Chalais		210'000	
	Déplacement des bureaux communaux dans les locaux du Home les Jasmins	210'000	
UAPE, Chalais		210'000	
	Déplacement de l'UAPE à l'Ecole de Chalais	210'000	
Ecole, Chalais		430'000	-80'000
	Aménagement 2 salles de classe	430'000	
	Participation de l'Etat du Valais		-80'000
Financement des secours sanitaires		3'000	
	Participation communale à l'investissement cantonal	3'000	
Institution handicapés		15'000	
	Participation communale à l'investissement cantonal	15'000	
Rhône		22'000	
	Participation communale à la 3ème correction du Rhône	22'000	
Route du Téléphérique, Vercorin		350'000	-350'000
	Remplacement du réseau de canalisations EU-EC-EP en // OIKEN	350'000	
	Prélèvement sur Provision RC 626 Itravers-Vercorin		-350'000
Projet Fonds Donation		50'000	
	Réalisations Commission du Patrimoine	50'000	
Lavioz, Vercorin		100'000	
	1ère phase aménagement du Lavioz	100'000	
Bâtiment administratif, Vercorin		120'000	
	Etude et accès Bâtiment administratif Vercorin	120'000	
Vercorin		40'000	
	Création d'une piste de VTT	40'000	
Routes cantonales		50'000	
	Participation communale à la réfection des routes cantonales	50'000	
Commune de Chalais		40'000	
	Système d'information communale	40'000	
Vercorin		50'000	
	Aménagement de la place à déchets verts	50'000	
Eclairages, Commune		100'000	
	Remplacement des éclairages publics	100'000	
Eau potable, Commune		25'000	
	Raccordement de la mini-centrale du Perrec	25'000	
Sentiers pédestres, Vercorin		30'000	
	Création du Sentier du Sommet du Mont	30'000	
Taxes des services publics			-160'000
	Raccordement au réseau d'eau		-80'000
	Raccordement au réseau d'égout		-80'000
Terrains		50'000	
	Acquisition de terrains	50'000	
Total général		3'105'000	-1'178'400

COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

	Compte 2021		Budget 2022		Budget 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	210'000.00	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	313'000.00	-	530'000.00	80'000.00
3 Culture, sports et loisirs, église	549'194.75	-	455'000.00	-	380'000.00	-
4 Santé	3'334.60	-	3'000.00	-	3'000.00	-
5 Prévoyance sociale	424'445.56	-	18'500.00	-	225'000.00	-
6 Trafic et télécommunications	1'369'691.30	302'950.10	640'000.00	82'500.00	190'000.00	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	2'129'464.35	1'372'605.65	1'252'000.00	550'000.00	1'567'000.00	1'098'400.00
8 Economie publique	22'000.00	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	4'498'130.56	1'675'555.75	2'681'500.00	632'500.00	3'105'000.00	1'178'400.00
Excédent de dépenses		2'822'574.81		2'049'000.00		1'926'600.00
Excédent de recettes	-		-		-	

PLAN QUADRIENNAL

	Budget prévisionnel			
	2024	2025	2026	2027
Total des charges financières	15'570'000	15'700'000	15'850'000	16'000'000
Total des revenus financiers	17'580'000	17'720'000	17'880'000	18'040'000
Marge d'autofinancement	2'010'000	2'020'000	2'030'000	2'040'000
Endettement	19'025'000	18'625'000	18'225'000	17'825'000
Fortune	7'050'000	7'060'000	7'070'000	7'080'000
Investissements nets	5'500'000	2'010'000	2'020'000	2'030'000

CONSIDERATIONS FINALES

Comme vous pouvez le constater à la lecture de ce budget, le Conseil municipal a la préoccupation de maîtriser les coûts de fonctionnement et de diminuer dans la mesure du possible l'endettement. Cependant, en fonction des investissements conséquents prévus à moyen terme, le Conseil municipal est

conscient qu'il ne pourra pas tout financer par la marge d'autofinancement. A l'avenir, il faudra vraisemblablement recourir ponctuellement à l'emprunt en fonction de la réalisation de projets spécifiques.

MANIFESTATIONS 2023

Date				Lieu	Manifestation	Organisateur
JANVIER						
Mardi	3	janvier	2023	Domaine skiable	Vercorin Early Bird	OT Vercorin / TVSA
Jeudi	5	janvier	2023	Pàm	Hivernales artisanales	ASCAVE
Jeudi	5	janvier	2023	Domaine skiable	Descente aux flambeaux	OT Vercorin / TVSA
Vendredi	6	janvier	2023	Pàm	Atelier couronne des Rois	ASCAVE
Vendredi	6	janvier	2023	Pàm	Fête des Rois	OT Vercorin
Vendredi	6	janvier	2023	MBV	Exposition de peinture >> 8 janvier	ASCAVE
Samedi	7	janvier	2023	CdM	Soirée pleine lune	OT Vercorin / TVSA
Samedi	7	janvier	2023	Lavioz	Samedi au Lavioz	OT Vercorin
Vendredi	13	janvier	2023	Kabaret	«Le jardin des délices» par l'Orchestre Valaisan Amateur	Edelweiss Loisirs
Samedi	14	janvier	2023	MBV	Rencontres de Vercorin	ASCAVE
FEVRIER						
Jeudi	2	février	2023	Pàm	La Chandeleur - Crêpes Party	OT Vercorin
Samedi	4	février	2023	CdM	Soirée pleine lune	OT Vercorin / TVSA
Samedi	11	février	2023	MBV	Rencontres de Vercorin	ASCAVE
Samedi	11	février	2023	MBV	Exposition de peintures >> 5 mars	ASCAVE
Dimanche	12	février	2023	Kabaret	«La Nef des fous» par l'Orchestre Valaisan Amateur	Edelweiss Loisirs
Jeudi	16	février	2023	Pàm	Hivernales artisanales	ASCAVE
Vendredi	17	février	2023	SPC	Carnaval Chalaisard >> 19 février	Gym + Chalais Jeunesse
Mardi	21	février	2023	Pàm	Atelier de Carnaval	ASCAVE
Mardi	21	février	2023	Vercorin	Carnaval à Vercorin	SD Vercorin
Mardi	21	février	2023	Domaine skiable	Early Bird	OT Vercorin / TVSA
Jeudi	23	février	2023	Pàm	Hivernales artisanales	ASCAVE
Jeudi	23	février	2023	Domaine skiable	Descente aux flambeaux	OT Vercorin / TVSA
Vendredi	24	février	2023	Chapelle	Saint Mathias	Confrérie de la Chapelle de Réchy
Samedi	25	février	2023	Domaine skiable	Vercorin Early Bird	OT Vercorin / TVSA
MARS						
Jeudi	2	mars	2023	Pàm	Hivernales artisanales	ASCAVE
Samedi	4	mars	2023	CdM	Soirée pleine lune	OT Vercorin / TVSA
Jeudi	9	mars	2023	Domaine skiable	Descente aux flambeaux	OT Vercorin / TVSA
Samedi	11	mars	2023	MBV	Rencontres de Vercorin	ASCAVE
Samedi	11	mars	2023	Cdm + Lavioz	Défi des 300	OT Vercorin
Dimanche	12	mars	2023	SPC + CSV	Votations fédérales	
Mardi	14	mars	2023	Domaine skiable	Early Bird	OT Vercorin / TVSA
Samedi	18	mars	2023	Lavioz	Samedi au Lavioz	OT Vercorin
Samedi	18	mars	2023	CdM	Tournée «En Piste» par le Nouvelliste	OT Vercorin / TVSA

MARS

Samedi	25	mars	2023	Lavioz	Samedi au Lavioz	OT Vercorin
Samedi	25	mars	2023		Combat de Reines «Génisses», Arènes de Pra Bardy, Aproz	Syndicat d'élevage de Chalais
Dimanche	26	mars	2023		Combat de Reines, Arènes de Pra Bardy, Aproz	Syndicat d'élevage de Chalais
Vendredi	31	mars	2023	Kabaret	«L'Ile d'Utopia» par l'Orchestre Valaisan Amateur	Edelweiss Loisirs

AVRIL

Samedi	1	avril	2023	SPC	Concert annuel	Harmonie L'Avenir
Vendredi	7	avril	2023	Pàm	Atelier de Pâques	ASCAVE
Dimanche	9	avril	2023	Pàm	Atelier de Pâques	ASCAVE
Dimanche	9	avril	2023	Lavioz + Pàm	Fêtes de Pâques - Animations	OT Vercorin
Dimanche	9	avril	2023	EC + EV	Messe de Pâques	Paroisses
Samedi	15	avril	2023	MBV	Rencontres de Vercorin	ASCAVE
Samedi	15	avril	2023	CdM	Color Party	OT Vercorin /TVSA
Samedi	22	avril	2023	SPC	Concert annuel	Chœur mixte l'Espérance
Vendredi	28	avril	2023	SPC + CSV	Concours Romand des Sociétés d'Accordéonistes >> 30 avril	Amicale des Accordéonistes

MAI

Vendredi	5	mai	2023	SPC	Présentation des instruments	Harmonie L'Avenir
Vendredi	5	mai	2023		Fête cantonale de chant à Martigny >> 7 mai	Chœur mixte l'Espérance
Vendredi	12	mai	2023	Kabaret	«Cercle» par Hélène Renoux >> 14 mai	Edelweiss Loisirs
Samedi	13	mai	2023	MBV	Rencontres de Vercorin	ASCAVE

JUIN

Dimanche	4	juin	2023	PLC	Slow Up	Chalais Jeunesse
Mercredi	7	juin	2023	SPC	Audition de l'Ecole de Musique	Harmonie L'Avenir
Jeudi	8	juin	2023	EV	Fête-Dieu et Fête patronale Saint Boniface	Paroisses
Samedi	17	juin	2023		Inalpe de Tracuit	SD Vercorin
Dimanche	18	juin	2023	SPC + CSV	Votations Fédérales	
Samedi	24	juin	2023	CdM	Terrasse des Vins	OT Vercorin

JUILLET

Samedi	1	juillet	2023		Fête du Village à Vercorin avec exposition de photos >> 31 juillet	SD Vercorin
Samedi	8	juillet	2023		Camp des jeunes >> 16 juillet	Chalais Jeunesse
Samedi	8	juillet	2023		«Clean Up» Nettoyage du domaine skiable de Vercorin	OT Vercorin

JUILLET

Samedi	8	juillet	2023		Exposition >> 17 septembre + vernissage le 8 juillet	Fondation Edouard Vallet
Lundi	17	juillet	2023		Passeport-Vacances >> 28 juillet	Edelweiss loisirs
Vendredi	21	juillet	2023	Pàm	Estivales artisanales	ASCAVE
Samedi	22	juillet	2023	CdM	Tour du Monde >> 23 juillet	OT Vercorin
Dimanche	23	juillet	2023	MBV + Pàm	Journée Santé-Nature	ASCAVE
Lundi	24	juillet	2023	MBV + Pàm	Semaine de Gospel >> 30 juillet	ASCAVE
Vendredi	28	juillet	2023	Pàm	Estivales artisanales	ASCAVE
Vendredi	28	juillet	2023	CSV	Concert de Gospel	ASCAVE
Samedi	29	juillet	2023		Fête à l'alpage d'Orzival	SD Vercorin
Samedi	29	juillet	2023	CdM	Tour du Monde	OT Vercorin

AOÛT

Mardi	1	août	2023	Pàm+Lavioz	Fête Nationale	SD Vercorin
Vendredi	4	août	2023	Pàm	Estivales artisanales	ASCAVE
Samedi	5	août	2023	MBV	Exposition >> 27 août	ASCAVE
Samedi	5	août	2023	CdM	Tour du Monde >> 6 août	OT Vercorin
Samedi	5	août	2023		Tour des Stations	SD Vercorin
Samedi	5	août	2023		Tournoi Tennis Club de Chalais	TC Chalais
Dimanche	6	août	2023	Pàm	Marché d'artisans créateurs	M. Lambert
Vendredi	11	août	2023	Pàm	Estivales artisanales	ASCAVE
Samedi	12	août	2023	CdM	Tour du Monde >> 13 août	OT Vercorin
Dimanche	13	août	2023	CVS	Concert de fin de camp	MDJ Chalais-Chippis
Mardi	15	août	2023	CdM	Messe et animations	Paroisses
Mardi	15	août	2023	CdM	Fête de la mi-été	OT Vercorin
Vendredi	18	août	2023	Pàm	Estivales artisanales	ASCAVE
Samedi	19	août	2023		Grand Raid e-bike BCVs	
Samedi	19	août	2023	CdM	Tour du Monde >> 20 août	OT Vercorin
Vendredi	25	août	2023	PLC	RJV + 50ème de Chalais Jeunesse >> 27 août	Chalais jeunesse

SEPTEMBRE

Samedi	9	septembre	2023	EB	Tournoi de pétanque	Amicale Les Perlaboule
Samedi	9	septembre	2023	MBV	Rencontres de Vercorin	ASCAVE
Samedi	16	septembre	2023		Désalpe de Tracuit	SD Vercorin
Vendredi	22	septembre	2023	SPC	Loto Annuel	Société de gymnastique

OCTOBRE

Samedi	14	octobre	2023		Rencontres de Vercorin	ASCAVE
Dimanche	15	octobre	2023	Pàm	Fête de l'automne: brisolée + atelier bricolage	ASCAVE

OCTOBRE

Dimanche	15	octobre	2023	SPC	Fête patronale de Saint Gall + Repas	Paroisse de Chalais communautaire
Lundi	16	octobre	2023	Hall SPC	Saint-Gall	Sociétés locales
Dimanche	22	octobre	2023	SPC + CSV	Elections	
Samedi	28	octobre	2023	EB+CSV+PàM	La Dérupe	Ski-Club Brentaz-Vercorin
Mardi	31	octobre	2023	SPC	Nuit d'horreur	Association Cerkenamo
Mardi	31	octobre	2023	SDV	Halloween	SD Vercorin

NOVEMBRE

Mercredi	1	novembre	2023	SPC	Loto annuel	Chœur-mixte L'Espérance
Samedi	11	novembre	2023	MBV	Rencontres de Vercorin	ASCAVE
Dimanche	19	novembre	2023	SPC	Sainte-Cécile	Sociétés musicales
Dimanche	26	novembre	2023	SPC + CSV	Votations fédérales	

DECEMBRE

Samedi	2	décembre	2023	PàM + MBV	Marché de Noël >> 3 décembre	ASCAVE
Samedi	2	décembre	2023	SPC	Fête de Sainte-Barbe	La Cible
Mercredi	6	décembre	2023	PàM	Fête de Saint-Nicolas	ASCAVE
Mercredi	6	décembre	2023		Fête de Saint-Nicolas	Chalais Jeunesse
Vendredi	8	décembre	2023	Chapelle	La Tâtée	Confrérie de la Chapelle
Samedi	9	décembre	2023	MBV	Rencontres de Vercorin	ASCAVE
Samedi	16	décembre	2023	MBV	Exposition >> 9 janvier 2024	ASCAVE
Samedi	23	décembre	2023	SPC	Noël des Aînés	Chalais Jeunesse
Dimanche	24	décembre	2023	EC	Messe de minuit	Paroisses
Dimanche	24	décembre	2023	EC	Crèche vivante	Chalais Jeunesse
Dimanche	24	décembre	2023	PàM	Noël	OT Vercorin
Mardi	26	décembre	2023	Sigeroulaz	Camp de ski >> 31 décembre	Ski-Club Vercorin-Chalais
Mercredi	27	décembre	2023	CSV	Loto annuel	Ski-Club Brentaz-Vercorin
Jeudi	28	décembre	2023	PàM	Hivernales artisanales	ASCAVE
Samedi	30	décembre	2023	PàM	Saveurs du Monde	SD Vercorin
Dimanche	31	décembre	2023	Lavioz	Nouvel An Village de Vercorin	OT Vercorin
Dimanche	31	décembre	2023	SPC	Nouvel An	Chalais Jeunesse

ABRÉVIATIONS

Salle polyvalente Chalais	SPC	Eglise Chalais	EC
Maison bourgeoise Chalais	MBC	Eglise Vercorin	EV
Centre scolaire Vercorin	CSV	Chapelle de Saint Mathias Réchy	Chapelle
Maison bourgeoise Vercorin	MBV	Local de musique	LM
Parc à Moutons Vercorin	PàM	Crêt-du-Midi	CdM
Espace Bozon	EB	Cabaret Edelweiss Chalais	Kabaret Edelweiss Chalais
Creux-du-Lavioz	Lavioz	Stand de tir Réchy	Stand de tir Réchy
Place des Chevaliers	PLC	Local des Jeunes	Local des jeunes

VIE LOCALE

JOSIANE CALOZ FÊTE SES 90 PRINTEMPS !

C'est en effet le 14 mai 1932, à Chalais, que Gustave et Ernestine Siggen fêtaient dans leur famille la naissance de leur petite dernière, Josiane.

Elle y grandit entourée de trois frères et trois sœurs et s'unit en 1954 à Clovis Caloz, électricien. Tout en s'occupant de leur foyer et de leurs deux enfants, Joëlle et Claude, elle s'activa aussi à la culture de l'asperge, de la fraise puis de la vigne.

En 1976 elle eut l'immense chagrin de perdre son fils âgé de 17 ans, lors d'un accident de voiture.

Avec courage, elle et son mari maintenant décédé surmontèrent leur chagrin et furent consolés par la présence aimante de cinq petits-enfants.

Entourée à ce jour de l'affection de sa famille enrichie de dix arrières petits-enfants, Josiane goûte avec joie à tous ces moments simples mais précieux du quotidien qui font le bonheur de toute une vie.



ET HERBERT SOLIOZ AUSSI!

Il est né à Chippis le 4 novembre 1932. C'est dans ce village qu'il a passé son adolescence en compagnie de ses parents et de quatre sœurs. A la fin de l'école obligatoire, il fit quelques petits travaux avant de commencer, à l'âge de dix-huit ans, un apprentissage de pâtissier à Sion. Plus tard, il partit dans le Jura pour travailler dans l'horlogerie. C'est à cette période qu'il rencontra celle qui deviendra son épouse. Rentré en Valais dans les années 1980, il occupa un poste de tourneur. Depuis quelques années, il s'est installé en compagnie de son épouse dans le village de Chalais où il coule des jours paisibles.



NOS NONAGÉNAIRES EN 2023

Madame	Voide Aimée	02.03.33	Chalais
Monsieur	Rigolet Charles	26.04.33	Réchy
Monsieur	Bovier Oscar	09.05.33	Réchy
Monsieur	Zufferey Alfred	14.05.33	Réchy
Madame	Salamin Magaly	02.06.33	Réchy
Madame	Perruchoud Lina	08.07.33	Réchy
Monsieur	Martin Martial	25.08.33	Chalais
Monsieur	Antille Michel	03.09.33	Réchy
Monsieur	Hebeisen Hansruedi	14.10.33	Chalais
Madame	Christen Jacqueline	19.11.33	Réchy
Madame	Mabillard Cécile	30.12.33	Vercorin

VIE LOCALE

90 ANS DE BLANCHE RUDAZ

Blanche Vouillamoz est née le 2 avril 1932 à Isérables. Elle est la benjamine d'une fratrie de 7 enfants.

Après les années d'école à Isérables, elle travaille les vignes autour de Riddes en descendant puis remontant à pied dans son village après la journée de travail.

Elle rencontre Sylvain alors qu'elle est sommeillère au café de la Tour à Chalais. Ils se marient en juin 1952. De leur union, sont nés 3 enfants : Rose-Marie en 1953, Charles-Henri en 1954 et Madeleine en 1955.

Blanche est aujourd'hui grand-maman de 6 petits-enfants et arrière grand-maman de 6 arrières petits-enfants, en attente du 7ème.

Elle a passé une bonne partie de sa vie professionnelle à l'usine de Chippis dans le service de l'expédition.

A côté de l'usine, elle s'est occupée de ses enfants, de son ménage, des vignes, du jardin et a travaillé au café de Paris.

En 2006, elle a eu la douleur de perdre son mari.

Elle a vécu chez elle jusqu'à ses 90 ans en ayant comme passion le tricot et le crochet.

Son grand plaisir était de recevoir toute la famille à la maison et de préparer un bon repas.



Amélie Nanchen Devanthéry

Depuis septembre 2022, le poste d'intervenante socio-éducative pour les enfants en âge de scolarité obligatoire est occupé par Mme Amélie Nanchen Devanthéry. Elle est chargée d'appuyer la direction des écoles dans la prévention et la gestion des problèmes à composante sociale qui interfèrent dans la scolarité de l'élève et la vie des écoles. Elle s'entretient avec l'élève, ses parents, les enseignants et collabore avec les partenaires de l'école sans se substituer à eux.

NOUVELLE INTERVENANTE SOCIO-ÉDUCATIVE

L'intervenante socio-éducative peut :

- Offrir une présence pour les enfants et/ou parents qui le souhaitent
- Proposer un accompagnement éducatif et/ou scolaire à domicile selon les besoins
- Gérer les conflits hors-murs scolaires
- Contacter les parents
- Intervenir dans les classes et proposer des thématiques en fonction des demandes et/ou besoins
- Réfléchir avec le réseau pour proposer des pistes d'action

Si vous souhaitez plus de renseignements ou avez besoin de son intervention, vous pouvez prendre contact avec l'enseignant-e de votre enfant qui pourra vous diriger vers Amélie Nanchen Devanthéry. Elle se fera un plaisir de répondre à vos questions et besoins.

Amélie Nanchen Devanthéry
Intervenante socio-éducative
Diplôme d'éducatrice sociale HES
E-mail : educ@chalais.ch

MERCI PIERRE, TU VAS NOUS MANQUER !

Le 11 du 11 2022, 11 ans, jour pour jour, après son début d'activité au Café-restaurant le Margueron, Pierre Thiercelin a tiré sa révérence. Entouré de sa famille, de ses nombreux fidèles clients et de ses amies et amis, il a fêté son départ pour une retraite bien méritée. Durant toutes ces années à la tête du Margueron, il a su y faire régner une ambiance décontractée et chaleureuse, à l'image de sa personnalité. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite.

Le Conseil municipal



COUP DE BALAI DANS NOS FORÊTS COMMUNALES

La société des chasseurs de Chalais a organisé comme chaque année depuis sa création une journée « coup de balai dans nos forêts ». Cette année, c'est la date du 30 juillet qui a été choisie. Une quinzaine de chasseurs de la commune ont répondu présents à cette opération de volontariat en faveur de la nature, de notre faune et nos forêts.

Une benne à ordures a été mise gratuitement à disposition par la commune aux mayens des Ziettes. Les travaux de nettoyage ont été effectués dans la région des Ziettes ainsi que dans la forêt des Gévoués. Aux Ziettes, les travaux ont surtout été focalisés sur la suppression de fils barbelés qui malheureusement font beaucoup de dégâts souvent mortels au gibier. Dans la forêt, c'est un nettoyage des déchets qui a été mis en place. Après avoir bien rempli la benne et afin de remercier nos volontaires, une raclette a été organisée.

Nous profitons de cette occasion pour demander aux propriétaires de parcelles sur la commune ayant encore des fils barbelés de bien vouloir les enlever et les remplacer par du fil de clôture.

De plus, si vous voyez des déchets importants dans nos forêts, n'hésitez pas à prendre contact avec notre société via le portail de la commune afin que nous puissions les débarrasser lors de notre prochaine journée.

Nous souhaitons remercier toutes les personnes présentes à cette journée et nous sommes très fiers d'avoir sur notre commune des chasseurs respectueux de la nature qui n'hésitent pas à s'engager pour nos forêts et notre faune.

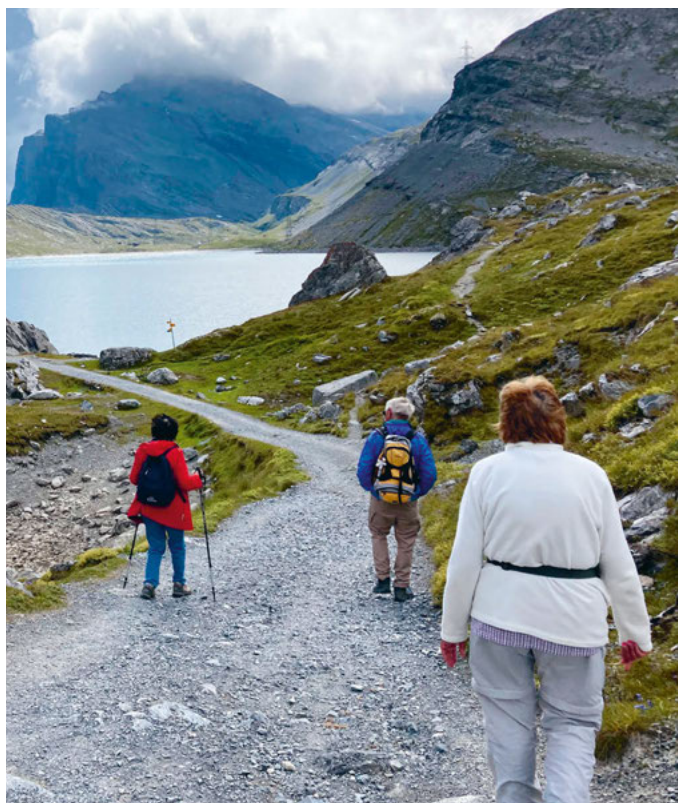
Merci à toutes et tous salutations en Saint-Hubert!

Le Comité



Présentation de l'association l'Age d'Or DE L'OR POUR LES ÂÎNÉS

Sous le patronage de Pro Senectute Valais-Wallis et de la Commune de Chalais, c'est en 2008, grâce à Christiane Chevey, qu'a été créé Le Club des aînés de Vercorin, L'Age d'Or. Fort de plus de 14 années d'existence, il permet à ses membres de participer à des rencontres (balades et randonnées douces, visites, repas, etc.) Une petite association locale à qui l'on doit beaucoup pour son implication et son dynamisme auprès des citoyens ayant atteint l'âge de la retraite.



La cotisation annuelle se monte à Fr. 20.-- par année.

Sous l'égide de nos deux moniteurs agréés Pro Senectute qui forme et supervise nos moniteurs reconnus ESA sport adulte Suisse, Denis Rohrer et Véronique Vouillamoz proposent des randonnées faciles avec peu de dénivelé. Ce n'est pas un club sportif, le but de ces marches est d'être accessibles à toutes et à tous.

Le covoiturage est au programme pour faciliter les déplacements. Un pique-nique ou une agape, dans un gîte ou une buvette, à choix, est prévu à chaque randonnée. On prend le temps, on marche à son rythme, on papote, rien d'extraordinaire juste l'ordinaire qui maintient en forme au quotidien. De beaux échanges, de belles rencontres, des découvertes parfois ou simplement l'émerveillement des magnifiques endroits traversés.

Tous les itinéraires ont été repérés et testés à l'avance par nos deux moniteurs chevronnés.

Un émolument pour le co-voiturage est demandé, soit Fr. 5.-- ou Fr. 10.-- selon le kilométrage.

Le départ est prévu le matin aux environs de 08h30 ou 09h00 et les sorties durent en principe la journée.

Des balades d'une demi-journée peuvent être aussi programmées.

Une inscription est demandée au plus tard une semaine avant, afin d'organiser le co-voiturage.

Après les années de vie active il est bon pour tout un chacun de se retrouver pour échanger, se balader et partager les plaisirs simples de la vie en toute convivialité et en respectant la liberté de chacun. Pour cela, rien de mieux qu'une bonne marche, un repas ou autres activités collectives.

Maintenir le contact avec ses pairs, se confronter aux autres, profiter en équipe de pratiquer une activité physique, fait partie des gestes du quotidien quel que soit l'âge.

Toutes ces activités égrènent les saisons pour le plus grand plaisir de tous. C'est tout simplement se faire du bien, se voir, échanger en partageant ces moments de vie dans la bonne humeur. Ingrédients essentiels au bien-être et au bien vieillir.

Le club est ouvert à toute personne ayant atteint l'âge de la retraite ou du moins à partir de 60 ans. Bien que situé à Vercorin, le Club est ouvert à toute personne habitant dans la commune de Chalais et même au-delà.

Françoise Porchet, qui a repris les rênes de la présidence en 2019, mène gaiement toute la troupe, bon pied bon œil, sur le chemin de la balade, entourée d'un comité très actif : Christiane Chevey, Josette Chevey, Claire-Lise Devanthéry, Christine Rohrer et deux moniteurs : Denis Rohrer et Véronique Vouillamoz.

Madame, Monsieur, des rencontres conviviales ou une petite marche vous attendent avec au tournant une pincée de rires et quelques kilomètres de bien-être au grand air.

Le programme annuel est une prévision : selon les conditions de la météo les excursions peuvent être soit annulées soit modifiées. Un programme mensuel est envoyé à chaque membre et c'est lui qui fait foi.

◀ Françoise Porchet, présidente

PROGRAMME DE 2023

Date	Lieu	Activités	Alt. Max.	Dénivelé	Durée Age d'Or
Les mardis					
17 janvier	Montana	Marche sur neige	1'690 m	295 m	3h00
24 janvier	Vercorin	Assemblée Générale, Maison Bourgeoise			
31 janvier	Sion	Visite guidée de la Vielle ville			
7 février	Saillon	Plouf (bains)			
14 février	Zinal	Marche sur neige – Plat de la Lé	1'773 m	71 m	2h00
28 février	Branson	A la découverte des bulbocodes	637 m	295 m	2h15
7 mars	Saillon	Plouf (bains)			
14 mars	Visperterminen	Marche sur neige	1'595 m	263 m	2h30
21 mars	Vercorin	Repas au Crêt du Midi	2'325 m		
28 mars	Granges	Tour du lac de la Brèche	509 m	36 m	1h35
4 avril	Saillon	Plouf (bains)			
11 avril	Tourtemagne	A la découverte des adonis	754 m	237 m	2h00
25 avril	Ovronnaz	Montée jusqu'à la Loutze	1'728 m	360 m	2h40
9 mai	Les Agettes	Bisse de Salins	1'132 m	188 m	3h00
23 mai	Les Marécottes	Chemin des diligences	1'306 m	178 m	2h40
6 juin	Kandersteg	Oeschinensee	1'688 m	248 m	2h40
20 juin	Salanfe	Montée au Lac	1'934 m	473 m	3h05
4 juillet	Réchy	Bisse de Ricard – Crétilons	664 m	193 m	2h30
8 juillet	Loèche les Bains,	Gorges de la Dala	1'699 m	324 m	2h25
	Loèche les Bains,	sans les passerelles	1'699 m	330 m	2h25
25 juillet	Vercorin	Tsartsey – Sigeroulaz	2'325 m	104 m	3h00
8 août	Saas Fee	Tour du plateau	1'856 m	266 m	2h35
22 août	Briey	Grillades			
5 septembre	Col des Planches	Chemin des mines	1'438 m	215 m	2h00
19 septembre	Belalp	Aletsch	2'351 m	280 m	2h15
3 octobre	La Crettaz	Volovron, balcon sur Evolène	1'792 m	381 m	3h00
17 octobre	Chandolin	Ponchette	2'073 m	287 m	3h10
31 octobre	Tsalet d'Eison	L'A Vieille	2'370 m	300 m	2h10
7 novembre	Saillon	Plouf (bains)			
14 novembre	Conthey	Restaurant Petits Pois – Carottes et bowling			
28 novembre	Chermignon	Grand bisse de Lens	1'030 m	138 m	3h30
12 décembre	Sion	Mont d'Orge	766 m	164 m	1h40
15 décembre	(vendredi)	Repas de Noël. (A définir)			



INFOS PRATIQUES

CHALAIS INFO

ESPACE VIE LOCALE, ASSOCIATIVE ET HABITANTS

N'hésitez pas à nous communiquer vos projets, histoires, photos ou anecdotes, deux pages des prochains Chalais Info seront consacrées à la mise en lumière de notre vie locale, associative et de ses habitants.

Contact: presidence@chalais.ch



<https://www.facebook.com/chalais.ch>

Page Facebook officielle
de la commune de Chalais

Abonnez-vous à la page

Actus & Infos à suivre et à partager

ADMINISTRATION
COMMUNALE

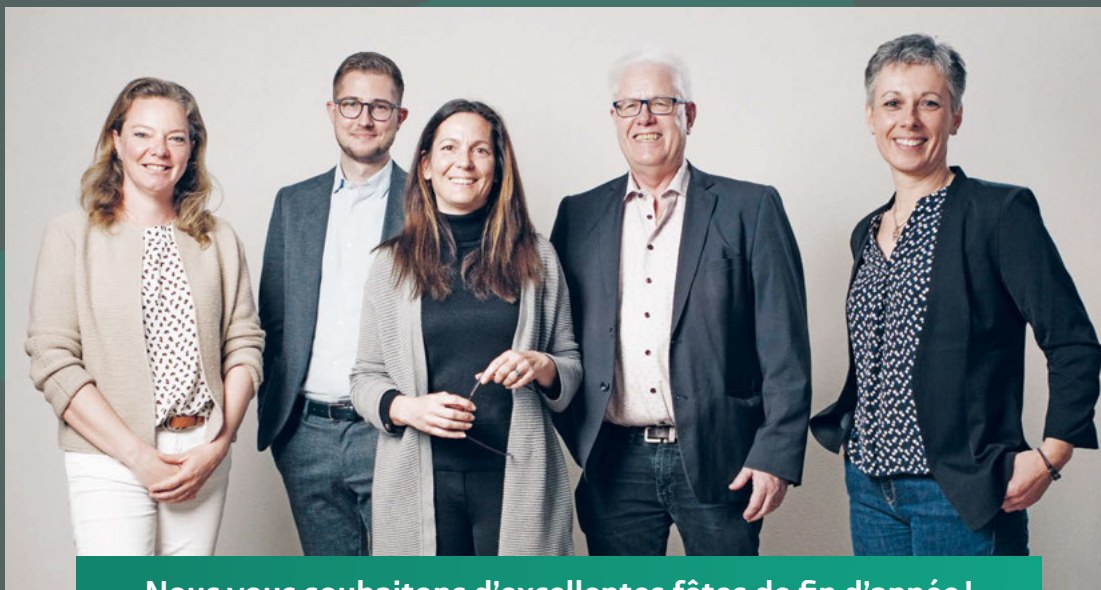
Pour tous renseignements,
n'hésitez pas à contacter le
Secrétariat communal.

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mercredi et vendredi
de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Place des Ecoles 2
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11
info@chalais.ch
www.chalais.ch



Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année !

CHALAIS INFO - BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL DE CHALAIS, N° 6, DÉCEMBRE 2022

Edition Administration communale de Chalais, Place des Ecoles 2, 3966 Chalais

Graphisme Grand & Partenaires

Photos Merci à Laurent Borella, Philippe Pellat, Vercorin Tourisme et Antoine Fournier (couverture)

Composition et Impression Schoechli Impression & Communication

Tirage 1850 exemplaires